



ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Rapport Annuel
2017-2018



Canadian
Race Relations
Foundation

Fondation
canadienne des
relations raciales



ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Mot du président 4

Mot de la directrice générale 6

À PROPOS DE LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Contexte 8

Histoire et législation 8

Statut de la Fondation canadienne
des relations raciales 10

Mandat et objectifs 11

Gouvernance 11

Conseil d'administration 12

Comités du conseil 14

L'équipe de la FCRR 15

Orientation stratégique 16

Résultats stratégiques et programmes 17

Priorités stratégiques 17

Canada au-delà de 150 : une promesse à nos enfants 18

IMPACT STRATÉGIQUES

1^{re} PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Identifier les principaux problèmes liés
au racisme et à la discrimination raciale 21

2^e PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

être la principale ressource nationale sur le racisme,
les relations raciales, les meilleures pratiques et les
solutions recommandées 24

3^e PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Inciter les jeunes Canadiens et d'autres groupes
à s'impliquer contre le racisme et pour la promotion
de relations raciales harmonieuses 29

4^e PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Concevoir, promouvoir et distribuer
des documents pédagogiques 30

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE DE 2017-2018 34

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 43

ÉTATS FINANCIERS DE LA FCRR
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018 45

État de la situation financière 46

État des résultats 47

État des gains et pertes de réévaluation 48

État de l'évolution de l'actif net 49

État des flux de trésorerie 50

Notes complémentaires 51

MOT DU PRÉSIDENT



PAR ALBERT LO

Pour la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR), 2017-2018 a été une année de changement et de croissance. Cette année marque le début d'un nouveau plan stratégique triennal. Ce plan a pour objectif de renforcer le rôle de la FCRR tant comme ressource non partisane de premier plan que comme facilitatrice afin d'aider à l'élimination du racisme et des discriminations raciales au Canada.

Permettez-moi de vous faire part de quelques faits marquants de l'année écoulée.

Le 15 octobre, lors d'un événement qui s'est déroulé au Japanese Canadian Cultural Centre à Toronto, nous avons célébré le 20^e anniversaire de la FCRR en lançant *Faire le bon geste*, notre nouveau document pédagogique.

Le 10 décembre, nous avons organisé notre assemblée générale annuelle de même qu'une table ronde à Vancouver. *Édifier des ponts entre les Canadiens de l'Asie de l'Est : l'incidence du racisme* a réuni des représentants de diverses communautés de l'Asie de l'Est à Vancouver autour d'une discussion où tous pouvaient raconter leur histoire et établir des plans de collaboration future. L'événement a ultérieurement servi de catalyseur à la création d'un forum communautaire pour les communautés asiatiques et musulmanes.

Le 21 mars, dans le cadre de nos *Causeries canadiennes* 2018, nous avons commémoré la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à l'Université de Toronto. L'honorable juge Russell Juriansz (Cour d'appel de l'Ontario) a donné une conférence portant sur les *Enjeux contemporains de la liberté d'expression*. Son expertise et sa perspicacité aideront à éclairer de futurs travaux de recherche.

2017-2018 a été une année de transition et d'accomplissement pour la FCRR. Nous avons accueilli Balpreet Singh Boparai, Orlando Bowen, Emilie Nicolas, Rajesh Uttamchandani, Gina Valle, Alicia Damley, Roy Pogorzelski et Anne-Marie Pham à notre conseil d'administration. Leurs nombreux antécédents et leur grande expérience enrichiront le travail de la FCRR. Nous remercions Mme Anita Bromberg, ancienne directrice générale, qui a

terminé son mandat en mai, et nous souhaitons la bienvenue à Mme Lilian Ma, Ph.D., en tant que nouvelle directrice générale. Mme Ma a pris le relais en août 2017. Nous remercions également Paul Attia, Aslam Daud, Christine Douglass-Williams et Kandy Samsundar, qui ont terminé leurs mandats en tant que membres de notre conseil d'administration. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à Toni Silberman, qui a occupé le poste de vice-présidente de notre conseil d'administration et celui de présidente de plusieurs comités. Depuis sa nomination initiale à notre conseil d'administration en 2006, l'altruisme et les efforts infatigables de Toni ont magnifiquement servi la FCRR dans sa mission de promotion des relations interraciales harmonieuses à travers tout le Canada.

“ Comme toujours, nous exprimons notre reconnaissance à toutes nos parties intéressées et à tous nos partenaires et sympathisants pour leur implication et leur contribution inestimable à la mission de la FCRR. Je remercie également nos bénévoles, notre personnel et notre personnel de direction pour leur travail acharné, leur dévouement et leur contribution à la réalisation de nos objectifs de l'année. ”



Albert Lo
Président

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



LILIAN MA

Directrice générale

En tant que nouvelle directrice générale de la FCRR, j'ai eu l'occasion de rencontrer des communautés de partout au Canada et de m'entretenir avec des collègues d'organismes municipaux et gouvernementaux à l'échelle provinciale et nationale. Lors de chaque réunion, chaque conversation et chaque rencontre, j'ai été impressionnée par l'engagement et la passion des Canadiens pour l'harmonisation des relations raciales au pays. Même si les enjeux sont nombreux, chacun a une solution à proposer qui n'attend que d'être révélée. Au cours de cette année financière, la FCRR a accompli beaucoup de choses. Le soutien du président, Albert Lo, et celui des membres du conseil d'administration et du personnel de bureau ont été d'une valeur inestimable. Je suis fière du travail que nous avons réalisé dans le cadre du projet *150 portraits*. Nous y avons ajouté plus de 30 histoires, tirées de l'expérience de Canadiens provenant de divers horizons. Notre nouveau document pédagogique, *Faire le bon geste*, est maintenant offert sans frais sur le site Web de la FCRR. Nous avons reçu une contribution de trois ans du programme Inter-Action : programme de financement du multiculturalisme de Patrimoine canadien pour travailler sur des documents pédagogiques traitant des relations raciales, produire des vidéos qui rendent compte de la vie des Canadiens et travailler dans le secteur de la jeunesse à amorcer un débat national qui permettra de chercher et de trouver des solutions.

Nous avons lancé le projet *Science et racisme* pour tenter de mieux comprendre comment naissent les préjugés. Nous avons poursuivi nos programmes de base, notamment la diffusion de trois webinaires et une série de *Causeries canadiennes* en deux volets : un débat national avec des étudiants des universités de Vancouver, Toronto et Halifax, en février, et une conférence donnée par l'honorable juge Russell Juriensz, le 21 mars. Nous avons travaillé avec de nombreuses communautés et organisations ainsi que des partenaires en parrainant et en participant à un certain nombre de conférences et d'événements. Nous avons également collaboré avec l'Association d'études canadiennes (ACS), Léger Marketing, l'Institut Angus Reid et Environics Research pour

mener des études et des sondages permettant de mieux comprendre les problèmes liés à la race, la religion et la diversité au Canada. Les résultats de deux de ces études, *Prendre le pouls de la population* et *Focus Canada*, respectivement réalisées en partenariat avec ACS et Environics, ont été présentés lors d'événements majeurs. Ceux de la première étude ont été présentés lors de la conférence *Mesurer l'identité, la diversité et l'inclusion au Canada @ 150 et au-delà*, organisée par ACS en novembre 2017, et ceux de la deuxième au congrès national Metropolis 2018, en mars dernier. Ces données ont suscité beaucoup d'intérêt.

“ Je remercie le conseil d'administration, le personnel, les partenaires communautaires et les intervenants pour leur dévouement et leur soutien dans le cadre de toutes ces réalisations. J'espère pouvoir continuer à compter sur leur contribution afin que la FCRR puisse atteindre ses objectifs et réaliser sa mission. ”



Lilian Ma
Directrice générale

À PROPOS DE LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

CONTEXTE

HISTOIRE ET LÉGISLATION

En 1988, le gouvernement canadien a conclu une entente avec l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise (NAJC) qui agissait au nom de familles canadiennes d'origine japonaise internées et privées de leurs droits de la personne et de leurs droits civils pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Dans le cadre de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais, le gouvernement s'est excusé pour ces gestes au nom de tous les Canadiens et a offert une compensation aux familles canadiennes japonaises qui ont été lésées.

La NAJC a également négocié 21 000 \$ pour chaque Canadien japonais expulsé de la côte de la Colombie-Britannique en 1942 ou vivant au Canada avant le 1^{er} avril 1949 et toujours vivant à la signature de l'Entente, soit une contribution de 12 millions de dollars pour aider les Japonais canadiens à reconstruire les infrastructures des collectivités détruites, et un fonds de dotation de 24 millions de dollars pour fonder la FCRR.

*La Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales, le projet de loi C-63, a été adoptée en 1991 et promulguée en 1996. La FCRR a ouvert ses portes en novembre 1997. Société d'État, elle relève du Parlement par l'entremise du ministre désigné aux fins de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et fonctionne de façon indépendante du gouvernement canadien.*

La FCRR a réalisé beaucoup de choses depuis sa fondation et son histoire est empreinte de son professionnalisme, de sa résilience et de sa portée ainsi que de l'importance qu'a acquise sa mission auprès de gens de partout au Canada. La FCRR s'est engagée à bâtir un avenir où tous les Canadiens seront traités de façon équitable. Les principes directeurs de la FCRR sont la promotion des droits de la personne, les relations raciales harmonieuses et la cohésion sociale, en demeurant attentifs aux enjeux d'un monde toujours plus globalisé et interconnecté.



STATUT DE LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

La FCRR est une société d'État fédérale régie par le projet de loi C-63, la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* de 1991 et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.



La principale source de financement de la FCRR provient du revenu de placement tiré de la contribution initiale du Fonds de dotation de 24 millions de dollars et d'autres investissements.

La Fondation peut également recevoir des fonds provenant de gestion de projets, de dons, de subventions gouvernementales et de contributions pour des projets spécifiques, mais elle ne reçoit aucun crédit annuel.

De gauche à droite : rangée supérieure : membres du conseil d'administration de la FCRR : Alicia Damley; Emilie Nicolas; Christine Douglass-Williams; Rubin Friedman; Kandy Samsundar; Ashraf Chanem; Gina Valle; Roy Pogorzelski; Lilian Ma, directrice générale de la FCRR

Rangée du bas : Toni Silberman, vice-présidente de la FCRR; Albert Lo, président de la FCRR; Art Miki, représentant de la NAJC à la FCRR/secrétaire du Conseil de la FCRR

MANDAT ET OBJECTIFS

Conformément à la Loi sur la *Fondation canadienne des relations raciales* de 1991, la FCRR a « pour mission de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada »; elle réalise cette mission :

- a. en effectuant des recherches, en recueillant des données et en établissant une base d'information nationale permettant de mieux comprendre la nature du racisme et de la discrimination raciale, et ce pour aider les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi que les institutions publiques, les gouvernements, les chercheurs et le grand public à éliminer l'un comme l'autre;
- b. en servant de centre d'information sur les ressources existant dans le domaine des relations raciales et en établissant des liens avec des institutions publiques, privées ou à caractère éducatif, notamment les bibliothèques;
- c. en facilitant la consultation et l'échange d'information concernant la politique, les programmes et la recherche en matière de relations raciales;
- d. par la promotion d'une formation efficace dans le domaine et par l'aide à l'élaboration de normes professionnelles;
- e. en sensibilisant mieux le public quant à l'importance de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale;
- f. en collaborant avec les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes, ainsi que les institutions publiques et tous les ordres de gouvernement, pour la mise sur pied et le soutien de divers programmes et activités;
- g. par l'encouragement et la promotion de l'élaboration d'une politique et de programmes efficaces pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale.*

* Extraits de la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*.

GOVERNANCE

La FCRR est dirigée par un conseil d'administration composé d'un président et de pas plus que onze (11) administrateurs supplémentaires. L'objectif est que le conseil reflète le caractère multiculturel, la dualité linguistique et la diversité régionale de la société canadienne. Un directeur général, qui est chef de la direction et membre d'office du conseil, gère les activités quotidiennes de la FCRR. Le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre aux fins de la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, nomme tous les membres du conseil et le directeur général.

La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* prévoit que le conseil d'administration doit se réunir au moins deux fois par année. Dans la mesure du possible, le conseil se réunit en personne au pays, chaque fois dans une province ou un territoire différent, ou par téléconférence.

La FCRR est régie par le régime de gouvernance et de responsabilisation des sociétés d'État établi en vertu de la section X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La FCRR est également tenue de se conformer à la *Loi sur l'accès à l'information*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, à la *Loi sur les langues officielles* et au *Code canadien du travail*, entre autres dispositions d'autres lois.

Depuis novembre 2015, la FCRR rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien, ce qui reflète l'importance que donne Patrimoine canadien à la diversité et au multiculturalisme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



ALBERT LO

PRÉSIDENT
(Richmond, Colombie-Britannique)

Durée du mandat : du 12 octobre 2007 au 11 octobre 2018



TONI SILBERMAN

VICE-PRÉSIDENTE
(Toronto, Ontario)

Durée du mandat : 18 décembre 2006 au 17 décembre 2017



PAUL F. ATTIA

(Aurora, Ontario)

Durée du mandat : 15 décembre 2014 au 14 décembre 2017



BALPREET SINGH BOPARAI

(Toronto, Ontario)

Durée du mandat : du 11 décembre 2017 au 10 décembre 2020



ORLANDO BOWEN

(Brampton, Ontario)

Durée du mandat : du 15 décembre 2017 au 14 décembre 2020



ALICIA DAMLEY

(Mississauga, Ontario)

Durée du mandat : du 21 juin 2017 au 20 juin 2021



ASLAM DAUD

(Maple, Ontario)

Durée du mandat : du 10 avril 2014 au 9 avril 2017



**CHRISTINE
DOUGLASS-WILLIAMS**

(Hamilton, Ontario)

Durée du mandat : du 28 mai 2015 au 19 décembre 2017
(1er mars 2012 au 28 février 2015)



RUBIN FRIEDMAN

(Ottawa, Ontario)

Durée du mandat : du 28 mai 2015 au 27 mai 2018

(5 avril 2012 au 4 avril 2015)



ASHRAF GHANEM

(Fredericton, New Brunswick)

Durée du mandat : du 21 juin 2017 au 20 juin 2018 (27 novembre 2014 au 26 novembre 2016) (4 octobre 2012 au 3 octobre 2014) (9 septembre 2008 au 8 septembre 2012) (9 septembre 2005 au 8 septembre 2008)



CHERYL MAY

(Toronto, Ontario)

Durée du mandat : du 26 mars 2018 au 25 mars 2022



EMILIE NICOLAS

(Montréal, Québec)

Durée du mandat : du 21 juin 2017 au 20 juin 2020



ANNE-MARIE PHAM

(Calgary, Alberta)

Durée du mandat : du 18 décembre 2017 au 17 décembre 2021



ROY POGORZELSKI

(Lethbridge, Alberta)

Durée du mandat : du 21 juin 2017 au 20 juin 2021



KANDY SAMSUNDAR

(Ajax, Ontario)

Durée du mandat : du 11 décembre 2014 au 10 décembre 2017



RAJESH UTTAMCHANDANI

(Toronto, Ontario)

Durée du mandat : du 21 juin 2017 au 20 juin 2021

REPRÉSENTANT NAJC



GINA VALLE

(Toronto, Ontario)

Durée du mandat : du 21 juin 2017 au 20 juin 2021



LILIAN MA, EX OFFICIO

(Toronto, Ontario)

Durée du mandat : du 1er août 2017 au 31 juillet 2020



ARTHUR K. MIKI

**REPRÉSENTANT NAJC/
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**

Arthur K. Miki
(Winnipeg, Manitoba)

COMITÉS DU CONSEIL



LE COMITÉ DIRECTEUR

exerce tous les pouvoirs qui peuvent légalement être délégués au comité et remplit toutes les fonctions du conseil lorsque le conseil ne siège pas.

Membres : Albert Lo (président), Toni Silberman * (vice-présidente), Rubin Friedman, Christine Douglass-Williams **, Rajesh Uttamchandani, Gina Valle



LE COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

s'assure de la responsabilité financière de la FCRR, supervise ses activités financières, reçoit les rapports d'investissement, conseille le conseil sur les politiques et examens financiers, modifie et recommande l'approbation des budgets.

Membres : Rubin Friedman (président), Aslam Daud ***, Kandy Samsundar §, Ashraf Chanem, Anne-Marie Pham, Balpreet Singh Boparai, Albert Lo



LE COMITÉ DE GOUVERNANCE

assure, entre autres choses, une gouvernance d'entreprise appropriée, la répartition appropriée des rôles et des responsabilités ainsi que les devoirs et responsabilités de la direction, du conseil et de ses comités.

Membres : Rubin Friedman (président), Paul F. Attia ◇, Kandy Samsundar, Roy Pogorzelski, Emilie Nicolas, Anne-Marie Pham, Balpreet Singh Boparai, Albert Lo



LE COMITÉ DES NOMINATIONS

aide le conseil à trouver des candidats appropriés pour les postes de directeur général, de président du conseil, de directeur et de membres du comité permanent et consultatif, conformément au profil de compétence des administrateurs et aux critères de sélection de ces postes.

Membres : Toni Silberman (présidente *), Gina Valle (présidente #), Emilie Nicolas, Alicia Damley, Art Miki (membre externe), Albert Lo



LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

veille au maintien du niveau élevé des politiques et des procédures en matière de ressources humaines. Il s'occupe également des problèmes de personnel en cas de circonstances extraordinaires.

Membres : Toni Silberman (présidente *), Rajesh Uttamchandani (président #), Christine Douglass-Williams **, Paul F. Attia ◇, Orlando Bowen, Albert Lo



LE COMITÉ DES PLACEMENTS

tient le conseil informé du rendement du fonds de dotation en assurant la liaison avec le conseiller en placement et en lui soumettant des rapports réguliers.

Membres : Christine Douglass-Williams (présidente **), Albert Lo (président ∞), Rubin Friedman, Alicia Damley, Aslam Daud ***, Martin Grzadka (membre externe)

* Toni Silberman a été membre du comité directeur et présidente du comité des ressources humaines et du comité des nominations jusqu'à la fin de son mandat à titre de membre du conseil, le 17 décembre 2017. Elle est actuellement membre externe du comité des ressources humaines.

En date du 18 décembre 2017, Gina Valle est devenue présidente du comité des nominations et Rajesh Uttamchandani est devenu président du comité des ressources humaines.

** Christine Douglass-Williams a été membre des comités de direction et des ressources humaines et présidente du comité d'investissement jusqu'au 19 décembre 2017, date à laquelle son mandat a pris fin.

∞ En date du 16 janvier 2018, Albert Lo est devenu président du comité des placements.

*** Aslam Daud a siégé au comité des placements et au comité des finances et de la vérification jusqu'à la fin de son mandat à titre de membre du conseil le 9 avril 2017.

§ Kandy Samsundar a siégé au sein du comité des finances et de la vérification et au comité de gouvernance jusqu'à la fin de son mandat à titre de membre du conseil d'administration le 10 décembre 2017.

◇ Paul F. Attia a siégé aux comités de gouvernance et des ressources humaines jusqu'à la fin de son mandat à titre de membre du conseil le 14 décembre 2017.

L'ÉQUIPE DE LA FCRR

Bien que le rôle du conseil d'administration soit de fournir une orientation stratégique à la FCRR et d'exercer une surveillance efficace de la direction, un petit nombre de membres du personnel, sous la direction de la directrice générale sont responsables des activités quotidiennes de la FCRR dans la réalisation de ses objectifs. Au cours de l'exercice financier 2017-2018, la FCRR comptait trois employés à temps plein, deux employés à temps partiel et deux consultants de programme, en plus de la directrice générale nommée par le gouverneur en conseil sur recommandation de la ministre actuelle.



De gauche à droite : haut – Arsalan Tavassoli, directeur des finances et de l'administration; Praan Misir, agent de projet, gestion de l'information et des données. Bas – Alisa Lu, assistante aux finances; Lilian Ma, directrice générale; Meg Mochizuki, secrétaire administrative; Zoe Fine, assistante, recherche, bibliothèque et ressources.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

L'orientation stratégique de la FCRR découle de son mandat, de sa vision, de sa mission et de ses valeurs qui orientent ses objectifs et ses priorités stratégiques :

VISION

La Fondation canadienne des relations raciales sera reconnue tant comme ressource non partisane de premier plan que comme facilitatrice pour aider à l'élimination du racisme et des discriminations raciales, deux contradictions inhérentes dans un Canada fondé sur la réciprocité des droits et des responsabilités, la participation, l'appartenance et l'équité.

MISSION

La mission de la FCRR est définie dans la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, L.C. 1991, ch. 8, et figure à la section 4, Mission de la fondation :

La Fondation canadienne des relations raciales a pour mission de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.



VALEURS

- Participation et inclusion, la réciprocité des droits et des responsabilités, et le respect de la dignité humaine des autres en tant que principes d'équité ethnoculturelle, religieuse et raciale au Canada
- Le reflet du caractère multiculturel, de la dualité linguistique et de la diversité régionale du Canada au sein du conseil, des partenariats et des programmes de la FCRR, afin de servir tous les Canadiens
- Une infrastructure de gouvernance et de communication interne efficace au sein de la FCRR pour refléter les valeurs que prône la FCRR en général
- Respecter et assurer la pérennité et la valorisation de la générosité de la communauté canadienne japonaise dont l'investissement clé a permis de fonder la FCRR



RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET PROGRAMMES

Le programme et les activités de la FCRR sont fondés sur le plan stratégique triennal (2017-2020), qui établit les priorités de l'organisation.

Bien que la stratégie permette à la FCRR de s'aligner sur les enjeux contemporains liés aux relations raciales, elle constitue l'engagement traditionnel de la FCRR envers son objectif central tel qu'énoncé dans la *Loi de 1991 sur la Fondation canadienne des relations raciales* et n'oublie pas la générosité de la NAJC qui a permis la création de la FCRR.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

LA FCRR...

01

identifiera les principaux problèmes de racisme et de discrimination raciale.

02

fera participer les jeunes Canadiens et d'autres groupes à la lutte contre le racisme et à la promotion des relations raciales harmonieuses en utilisant divers moyens.

03

sera reconnue comme étant la principale ressource nationale complète sur le racisme, les relations raciales, les meilleures pratiques et les solutions recommandées.

04

élaborera et promouvra des programmes éducatifs qui traiteront de la Charte canadienne des droits et libertés et de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et de leurs valeurs inhérentes comme source de compréhension commune de nos responsabilités individuelles, et qui serviront d'outil d'exploration sur la nature des droits et sur leurs limites au Canada en matière de discours, de convictions religieuses et de discrimination.

CANADA AU-DELÀ DE 150 : UNE PROMESSE À NOS ENFANTS

Canada

En avril 2017, la FCRR a demandé une contribution Inter-Action auprès du ministère du Patrimoine canadien pour soutenir un nouveau projet, *Canada au-delà de 150 : Une promesse à nos enfants*, qui a été approuvé par le Ministère au cours de cette même année. Nous aimerions remercier le Ministère d'avoir accordé son soutien à ce nouveau projet. Bien que de nombreux Canadiens estiment que notre nation s'enrichit de la créativité, de l'énergie et de l'expertise apportées par nos immigrants provenant de différents pays, tous ne voient pas les choses de manière aussi positive. Les attitudes négatives vis-à-vis des minorités visibles et des communautés religieuses spécifiques progressent et si cette progression n'est pas maîtrisée, elle représentera un enjeu sérieux au maintien et au renforcement d'une société fondée sur l'altruisme réciproque, l'un des fondements de la cohésion sociale.

Canada au-delà de 150 : Une promesse à nos enfants se propose d'engager le débat sur l'élimination du racisme et de la discrimination en réunissant des Canadiens de tous les horizons, plus particulièrement des jeunes, à l'aide d'outils technologiques novateurs qui serviront à bâtir des réseaux nationaux faisant la promotion de la compréhension interculturelle. Le projet se divise en 5 volets :

CE PROJET A ÉTÉ
RENDU POSSIBLE EN
PARTIE GRÂCE AU
GOUVERNEMENT DU
CANADA.

- *Les discussions nationales* réuniront des jeunes de tout le Canada afin d'engager le débat sur les enjeux liés au racisme et à la discrimination au Canada.
- *L'esprit de réconciliation* impliquera les leaders autochtones et religieux nationaux et régionaux dans des discussions dont l'objectif sera de créer un guide de la réconciliation axé sur la foi.
- *Un réseau national de la jeunesse* sera développé dans le cadre d'une série d'événements destinés aux élèves du secondaire qui permettront à ceux-ci d'amorcer le débat, puis de concevoir des initiatives locales axées sur la diversité et l'inclusion sociale.
- *Qu'est-ce que le racisme?* est un programme pédagogique en ligne de 5 cours qui aborde les problèmes liés au racisme et à la discrimination au Canada.
- La FCRR produit également la première vidéo de la série *Racisme : problèmes et solutions*. Cette première vidéo traite de la vie de Rodney Small, qui s'est fait connaître dans l'affaire R. v. R.D.S. La vidéo traite de sa vie avant et après la conclusion de l'affaire, évoque les épisodes de racisme qu'il a vécu et comment ces épisodes ont affecté sa vie. La vidéo sera diffusée en ligne sur le site Web de la FCRR, avec un lancement public prévu pour l'été 2018.



DE GAUCHE À DROITE : **ALBERT LO, PRÉSIDENT DE LA FCRR; QUEENIE CHOO, PDG, S.U.C.C.E.S.S.; CYNTHIA LAM**

IMPACTS STRATÉGIQUES



ERICA ISOMURA, MUSÉE NATIONAL NIKKEI

1^{RE} PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

IDENTIFIER LES PRINCIPAUX PROBLÈMES LIÉS AU RACISME ET À LA DISCRIMINATION RACIALE

- Créer et mettre en place un Conseil spécial pour augmenter les recommandations stratégiques et les points de vue des communautés et des experts, et qui permettra d'identifier les éléments à améliorer;
- Exploiter les contacts nationaux, régionaux et locaux pour solliciter des discussions portant sur des enjeux locaux et nationaux en utilisant les fonds disponibles et en profitant d'anciens partenaires. Le Conseil spécial utilisera les rapports fournis pour examiner et identifier les éléments à améliorer afin de mieux communiquer sur les relations raciales et les solutions à mettre en place : réconciliation, enjeux liés à la religion, préjugés raciaux, exclusions, place des minorités au sein des minorités, etc.;
- Poursuivre avec nos partenaires les recherches sur des enjeux identifiés afin de clarifier les causes, les solutions et les environnements en mutation liés aux relations raciales au Canada.



CONSEIL SPÉCIAL

Le Conseil spécial est un comité créé par le conseil d'administration de la FCRR dont l'objectif est de renforcer la sensibilisation, de fournir des recommandations pour l'évaluation et la planification, et d'aider à soutenir les projets et les activités en cours. Une grande partie du travail préliminaire a déjà été accompli.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET TABLE RONDE : « ÉDIFIER DES PONTS AVEC LES CANADIENS ORIGINAIRES DE L'ASIE DE L'EST : L'INCIDENCE DU RACISME »



DE GAUCHE À DROITE : **TOMMY TAO; ART MIKI, REPRÉSENTANT DE LA FCRR À LA NAJC/ SECRÉTAIRE DU CRRF; EUNICE OH; MELISSA BRIONES, LONSDALE LAW; QUE-TRAN HOANG, LAC VIET RADIO**

Cet événement s'est tenu au Musée Nikkei de Burnaby, en Colombie-Britannique. La date du 10 décembre 2017 a été retenue afin de célébrer le 70e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies.

L'événement a commencé par le dévoilement d'une plaque commémorative en l'honneur de Tomekichi « Tomey » Homma, un pionnier canadien japonais qui a lancé une bataille juridique contre la Colombie-Britannique dont une loi interdisait alors le droit de vote aux Canadiens d'origine asiatique et aux Peuples autochtones.

Un forum a été organisé. Il était formé de six panélistes représentant les communautés chinoise, japonaise, coréenne, philippine, vietnamienne et mixte. Par la suite, une table ronde a réuni des représentants de cinq communautés de l'Asie de l'Est. Les participants ont discuté de leurs différences et de leurs points communs et ont exploré des façons de travailler ensemble et de former des partenariats afin d'atteindre des objectifs communs.

L'événement s'est terminé par l'assemblée générale annuelle, où le conseil d'administration et le personnel ont présenté un compte rendu des réalisations et des activités de la FCRR ainsi que les rapports financiers pour l'exercice 2016-2017.



DE DROIT À GAUCHE : **QUEENIE CHOO, PDG, S.U.C.C.E.S.; PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE**



LA SCIENCE ET LE RACISME

De nouvelles découvertes en neurosciences offrent quelques avenues de recherche sur les méthodes à utiliser pour atténuer l'impact des préjugés inconscients et de l'injustice systématique qui peut en découler si de tels préjugés de généralisent. La FCRR estime qu'une approche scientifique à l'étude du racisme revêt une importance primordiale et ouvre de nouveaux horizons dans notre travail collectif contre le racisme. À cette fin, et afin de mieux faire connaître les résultats de recherches en cours, la FCRR a conçu un projet d'exposition scientifique publique sur la science et le racisme ainsi qu'une vidéo pédagogique sur le sujet. La FCRR espère pouvoir collaborer avec de futurs commanditaires et des sites potentiels afin d'amorcer un débat plus approfondi sur la place publique.

2^e PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

ÊTRE LA PRINCIPALE RESSOURCE NATIONALE SUR LE RACISME, LES RELATIONS RACIALES, LES MEILLEURES PRATIQUES ET LES SOLUTIONS RECOMMANDÉES



- Revoir et améliorer les catégories du centre de Recherches bibliographiques, les critères d'acquisition, de sélection et de promotion afin de communiquer plus efficacement sur la nature des ressources disponibles et sur leurs utilisations possibles.
- Améliorer l'accès à l'information et sa disponibilité. S'assurer que les informations statistiques sur les crimes haineux et les rapports provenant de Statistique Canada et d'autres sources sont à jour.
- Créer une catégorie de ressources liées aux enjeux d'intégration d'un large éventail de communautés et s'assurer d'un étiquetage approprié et d'une communication efficace pour ces ressources.
- Garantir la disponibilité d'études objectives sur les problèmes émergents en matière de racisme, d'intégration et de relations communautaires afin de contribuer au dialogue national sur l'élimination de la discrimination et les obstacles à la pleine participation.
- Concevoir des programmes/projets conjoints avec des universitaires, des chercheurs et des universités dans le cadre de programmes comme les *Causeries canadiennes*, les webinaires et la diffusion en direct de présentations ou de discussions en groupe, et s'assurer de leur disponibilité en format numérique.
- S'assurer qu'une des catégories d'histoires du centre de Recherches bibliographiques soit de nature personnelle afin d'alimenter les discussions; certaines histoires racontant une expérience personnelle face à un épisode de racisme et le moyen utilisé pour le gérer positivement, et d'autres racontant les effets négatifs du racisme sur des individus.

CENTRE DE RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Au cours des dernières années, les documents (physiques et en ligne) du Centre de Recherches bibliographiques ont été révisés, l'objectif étant d'accroître leur utilisation et leur pertinence dans un monde de plus en plus numérique. Cette année, grâce à un certain nombre d'initiatives, la FCRR a considérablement amélioré la pertinence de sa collection.

Au cours de l'été 2017, la FCRR a adopté une nouvelle politique d'acquisition qui a entraîné une refonte complète de sa collection, dont la consolidation et/ou la suppression de données anciennes, périmées ou en double, et la création de nouveaux dossiers détaillés pour les données restantes. Cette révision fait en sorte que nos clients ont maintenant accès aux informations les plus pertinentes et les plus récentes, et que les recherches dans la base de données sont plus rapides, ce qui facilite la recherche de titres et de sujets précis.

Lors de ce processus de réaménagement, des lacunes ont été relevées dans les domaines du droit, des statistiques et des enquêtes, et des droits de la personne et de l'intégration. Afin de combler ces lacunes, plus de 100 nouvelles ressources ont été répertoriées et seront bientôt ajoutées à la base de données, ce qui donnera à nos usagers plus de choix et de points de vue à explorer.

La FCRR offre également des services de recherche et de référence aux usagers qui souhaitent acquérir du matériel traitant du concept de race, du racisme et de la discrimination. Ces services ont reçu des commentaires positifs de la part de chercheurs et d'éducateurs de partout au Canada.



PUBLICATIONS

La FCRR a publié deux documents sur le site Web au cours du dernier exercice financier :

« Crime haineux au Canada » porte principalement sur les crimes haineux tels qu'ils sont définis dans les articles 318, 319, 430 (4.1) du Code criminel du Canada et dans les objectifs et principes de la détermination de la peine (718.2a) (i)). Le document se penche sur les victimes des crimes haineux et sur les moyens à la disposition des Canadiens pour prévenir et contrer les crimes haineux.

« La contribution spécifique de la Fondation canadienne des relations raciales dans les domaines de la diversité et de l'inclusion » décrit l'histoire de la FCRR, la loi qui est à l'origine de la fondation et l'histoire du multiculturalisme et des relations interraciales au Canada. Dans ce contexte, le document donne des exemples d'activités que prévoit exécuter la FCRR au cours des trois prochaines années.



DE GAUCHE À DROITE : PRAAN MISIR, SPÉCIALISTE DE LA GESTION DE L'INFORMATION ET DE LA BASE DE DONNÉES DE LA FCRR; LILIAN MA, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA FCRR FAISANT LA PRÉSENTATION AU CONFÉRENCE MESURER L'IDENTITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION AU CANADA @ 150 ET AU-DELÀ, TENUE DU 30 NOVEMBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017.

PRENDRE LE POULS DE LA POPULATION

Dans le cadre de ce projet, la FCRR appuie des recherches et des sondages sur des enjeux liés aux relations raciales, aux droits de la personne et à l'identité canadienne. En 2017, *Prendre le pouls de la population* consistait en une série de questions permettant de mesurer l'opinion publique face à divers groupes sociaux. L'enquête, intitulée *Opinions positives des groupes sur les préoccupations croissantes au sujet du logement durable*, a été réalisée en partenariat avec l'Association d'études canadiennes et Léger Marketing.

En y incorporant l'expérience obtenue lors de ce sondage et lors de notre projet Le Canada; notre pays, récemment terminé, la FCRR a présenté un exposé à la conférence *Mesurer l'identité, la diversité et l'inclusion au Canada @ 150 et au-delà*, organisée par l'Association d'études canadiennes.

De plus, la FCRR s'est associée à Environics Institute dans le cadre de son programme *Focus Canada – hiver 2018 : l'opinion publique canadienne sur l'immigration et la diversité*. Cette étude est une enquête nationale d'opinion publique menée en février 2018 qui met à jour les recherches en cours sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'immigration et du traitement accordé aux groupes minoritaires dans la société, y compris les musulmans. Cette étude a été publiée lors de la conférence « Les futurs de l'immigration : les 20 ans du congrès national Metropolis » organisée par l'Association d'études canadiennes/Institut canadien des identités et des migrations. La conférence a eu lieu les 22 et 24 mars 2018 à Calgary.

Enfin, la FCRR, en partenariat avec l'Institut Angus Reid, a entrepris une étude pour mettre à jour les données quant aux perceptions des Canadiens sur la communauté musulmane. Les résultats seront publiés plus tard en 2018.

CAUSERIES CANADIENNES

Les *Causeries canadiennes* de la FCRR invitent les Canadiens émérites à sensibiliser le public sur les enjeux cruciaux liés au racisme et à la discrimination raciale, à tenter de mieux les faire comprendre et à créer l'harmonie sociale dans notre société.

L'événement *Causeries canadiennes* 2018 de la FCRR se divisait en deux volets. Une conférence interactive sur les campus a été organisée le 28 février 2017, avec des participants de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université Simon Fraser et de l'Université King's College. Le sujet était la liberté d'opinion et d'expression sur les campus.

Le 21 mars 2018, l'honorable juge Russell Juriensz a donné une conférence sur le thème des enjeux contemporains liés à la liberté d'expression au Jackman Law Building sur le campus de l'Université de Toronto. Cette conférence a été présentée en partenariat avec la faculté de droit de l'Université de Toronto.



L'HONORABLE JUGE RUSSELL JURIANZ DU COUR D'APPEL DE L'ONTARIO DONNE UN DISCOURS POUR LA SÉRIE CAUSERIES CANADIENNES.



WEBINAIRES

La FCRR a invité les membres de la communauté à participer à trois présentations et discussions en direct. Un webinaire exposant les détails du projet *The Black Experience in Canada* a eu lieu le 13 décembre 2017. Lancé en 2010 par Environics Institute en partenariat avec le Diversity Institute à Ryerson, Centraide du Grand Toronto et le YMCA du Grand Toronto, le projet étudie les expériences vécues par des personnes qui se définissent comme Noirs et/ou comme d'origine africaine vivant dans la région du Grand Toronto. Le 25 janvier 2018, des conférenciers du Neuberger Holocaust Education Centre de Toronto ont partagé leurs expériences et leurs points de vue afin de commémorer la Journée internationale du souvenir de l'Holocauste. Un troisième webinaire, *Discussing the Legacy of Kathleen Livingstone*, a eu lieu le 22 mars 2018. Mme Livingstone a été l'une des voix les plus importantes qui ont mené à la création du Congrès national des femmes noires du Canada.

150 HISTOIRES

Pour célébrer le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, la FCRR a rendu hommage à la diversité, aux principes démocratiques et au multiculturalisme du Canada en recueillant et en publiant 150 histoires de Canadiens remarquables. Les histoires décrivent des organisations, des initiatives et des individus couvrant toute la diversité canadienne, tant physique qu'historique et culturelle.

RAYONNEMENT

La FCRR a participé à de nombreuses conférences et réunions afin d'être présente lors des discussions portant sur le racisme et la discrimination au Canada. Peu importe le lieu, la participation de la FCRR avait pour objectif de faire part de notre expertise, d'explorer les possibilités de partenariat et de collaboration et de démontrer par notre présence, le soutien et la volonté de la FCRR de se renseigner sur les sujets abordés par l'organisme hôte. Bien que l'espace nous empêche d'afficher une liste exhaustive des forums sur lesquels la FCRR est intervenue avec l'aide de ses divers intervenants, voici une liste des principales occasions où nous étions présents :
(Voir la page suivante)

- Participation à l'évaluation du Programme du multiculturalisme (avril 2011 – 31 mars 2017).
- Participation au Comité de travail de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMARD), lors du processus de planification pour la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.
- Participation à la réunion annuelle du Réseau des champions du multiculturalisme. Les institutions fédérales ont fait part de leurs expériences, de leurs pratiques exemplaires et de leurs points de vue sur la mise en œuvre de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*.
- La FCRR a participé à la séance de consultation sur les droits de la personne avant la 37e session du CDH pour contribuer à l'élaboration des priorités officielles du Canada.
- Nous avons pris la parole lors de l'événement « Pour aller de l'avant : tirer des leçons des injustices historiques (internement des Canadiens d'origine japonaise) » organisé par le Musée canadien pour les droits de la personne.
- Nous nous sommes joints au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté lors d'une table ronde sur la révision du *Guide de citoyenneté*, organisée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- Participation à l'exposition Cultural China Art Exhibition pour célébrer Canada 150, organisée par la société Culture Regeneration Research Society et la bibliothèque asiatique de l'UBC.
- Rencontre avec le Musée canadien de l'histoire et le Musée canadien de la guerre ainsi que le Centre des sciences de l'Ontario pour discuter d'une collaboration dans le cadre du projet *Science et racisme*.
- Participation à l'AGA et à la conférence de 2017 de l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise à Ottawa, où a été donné un exposé sur l'entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise et sa contribution à la FCRR.
- Participation et parrainage de la 42e conférence annuelle de l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) axée sur le droit et la race.
- Présentation du document pédagogique *Faire le bon geste* à la conférence d'automne 2017 de l'Association des enseignants et des enseignantes des sciences humaines de l'Ontario.
- Participation au 20e congrès national Metropolis et présentation des résultats de l'étude Focus Canada Environics/FCRR.
- Nous avons pris la parole à l'occasion de l'événement de la Fédération des juristes d'origine Asiatiques-Canadiens qui était axé sur l'expérience des avocates asiatiques.
- La FCRR a organisé un atelier à l'occasion de la Journée de perfectionnement professionnel de la Calgary Catholic Immigration Society sur le thème de la diversité dans un milieu de travail diversifié.
- Lors de la conférence de l'Association du Barreau canadien, la FCRR était panéliste à la table ronde sur la diversité dont le thème était « Les nominations publiques au Canada : où, quand et comment présenter une demande ».
- Participation à la conférence annuelle de l'*Association of Black Law Enforcers*.
- Participation à la « Table ronde sur la lutte contre la haine : respecter la diversité, vaincre la discrimination et la haine », organisée par le Centre Pearson des politiques progressistes.
- Nous avons pris la parole lors de l'atelier sur l'éducation de la petite enfance au Colloque ontarien sur la recherche en éducation.
- Participation à une table ronde sur les statistiques culturelles organisée par Patrimoine canadien. Après l'événement, Statistique Canada a examiné les commentaires des intervenants culturels et a préparé une réponse officielle distribuée à tous les participants.

3^e PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

INCITER LES JEUNES CANADIENS ET D'AUTRES GROUPES À S'IMPLIQUER CONTRE LE RACISME ET POUR LA PROMOTION DE RELATIONS RACIALES HARMONIEUSES

- Continuer à décerner *les Prix d'excellence* afin d'encourager ceux qui travaillent à la promotion de relations raciales harmonieuses, d'aider à l'apprentissage, de faire la promotion des réussites et de réunir des ressources que nous pouvons mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin.
- Favoriser le développement d'un réseau de jeunes (Jeunes ambassadeurs) afin de créer une structure nationale durable grâce à laquelle les jeunes pourront concevoir leurs propres documents et projets et les partager entre eux.
- Concevoir des programmes dans les domaines des arts, de la culture, des sports et des médias afin d'élargir la portée et l'impact de la FCRR.
- Produire des vidéos avec des arcs narratifs dans le cadre de concours. Établir des partenariats avec des entreprises médiatiques, répertorier des pièces de théâtre et des spectacles musicaux pertinents afin de produire des événements ou des enregistrements numériques permettant d'attirer divers auditoires et de traiter des enjeux liés aux relations interraciales et à la discrimination au Canada.
- Travailler avec des mécènes, les membres du Conseil spécial et d'autres partenaires afin d'identifier des opportunités de financement permettant de mener à bien toutes les initiatives stratégiques proposées.

JEUNES AMBASSADEURS

Le Programme Jeunes ambassadeurs est une occasion pour les jeunes de partout au Canada d'acquérir des compétences en leadership et de devenir des agents de changement. Lancé en 2016, le Programme Jeunes ambassadeurs encourage les jeunes à concevoir et à mettre en œuvre des programmes qui favorisent des relations raciales harmonieuses et abordent les problèmes de racisme. Les Jeunes ambassadeurs ont également l'occasion de participer activement aux programmes et événements de la FCRR.

Au cours du dernier exercice financier, la FCRR a fait la promotion du programme, a encouragé les Jeunes ambassadeurs à participer à divers événements et à des conférences partout au Canada et a examiné les possibilités de subvention pouvant aider les ambassadeurs à atteindre leurs objectifs.

4^e PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

CONCEVOIR, PROMOUVOIR ET DISTRIBUER DES DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES.

- Produire des guides à l'intention des enseignants et des élèves pour les documents déjà conçus et distribués dans les réseaux scolaires de différentes régions du pays.
- Produire des équivalents français des documents, particulièrement pour le Québec, en partenariat avec des groupes francophones du Québec.
- Explorer des partenariats avec des projets d'initiative comme ceux existant en Saskatchewan pour enseigner la nécessité de lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination au Canada dans le cadre des valeurs et des droits de la Charte des droits et libertés, et de la responsabilité civique.
- Évaluer la faisabilité d'adapter ces documents aux contextes régionaux et provinciaux et de les utiliser pour aborder différents segments de population, p.ex., les élèves/étudiants de différents niveaux, les personnes chargées de l'exécution de la loi, les personnes d'affaires, les immigrants, les responsables aux différents paliers de gouvernement, etc.

ÉVÈNEMENT DU 20^e ANNIVERSAIRE DE LA FCRR ET FAIRE LE BON GESTE

La FCRR a célébré son 20^e anniversaire au Japanese Canadian Cultural Centre, à Toronto, en Ontario, le 15 octobre 2017. Parmi les invités figuraient des élus et des représentants d'un certain nombre de communautés culturelles et d'organismes qui se consacrent à la coopération intergroupe. Tous les conférenciers ont félicité la communauté canadienne japonaise et la FCRR pour leur engagement envers la vision d'un Canada meilleur où les obstacles à la participation totale et égale de tous les Canadiens seront éliminés par l'éducation, la recherche et la sensibilisation du public.



DE GAUCHE À DROITE : JOHN MYERS ET JOAN O'CALLAGHAN
DE L'INSTITUT D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES DE L'ONTARIO,
UNIVERSITÉ DE TORONTO



Cet événement a également été l'occasion de lancer le document pédagogique de la FCRR intitulé *Faire le bon geste*. Composé d'un guide pour les élèves et les enseignants, ce document encourage les élèves des écoles canadiennes à réfléchir à certains moments de l'histoire du Canada où des décisions gouvernementales ont été prises et à évaluer si la bonne chose a été faite et, dans le cas contraire, à juger de ce qui aurait dû être fait. En mettant en contexte les positions et les actions gouvernementales passées, *Faire le bon geste* vise à amorcer le dialogue en classe sur le concept de race, les relations raciales et la discrimination, et à faire réfléchir aux incidences qu'ont eues ces actions sur notre identité nationale, tout en s'interrogeant sur la façon de mieux agir à l'avenir.



DE DROIT À GAUCHE: **ALBERT LO, PRÉSIDENT DE LA FCRR; YASMIN RATANSI, DÉPUTÉ -VALLÉE DON DE L'EST; ART MIKI, REPRÉSENTATIF DU NAJC/SECÉTAIRE DE LA FCRR; KATHLEEN WYNNE, PREMIÈRE MINISTRE DE L'ONTARIO; CAT CRIGER, AÎNÉ AUTOCHTONE, ENSEIGNANT TRADITIONNEL ET MENTOR DU PEUPLE DES PREMIÈRES NATIONS; ARIF VIRANI, SECÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN (MULTICULTURALISME); CONSEILLER CHIN LEE, VILLE DE TORONTO; LILIAN MA, CRRF, DIRECTRICE EXÉCUTIVE**

PARRAINAGE

La FCRR a fièrement commandité les cinq événements et organismes suivants au cours du dernier exercice :

- La 42e Conférence annuelle de l'Institut canadien d'administration de la justice sur « L'enjeu complexe de la Charte : le choc des droits et des valeurs et la mosaïque culturelle canadienne ».
- Conférence « Les peuples autochtones et les droits de la personne : un dialogue », organisée par la Commission ontarienne des droits de la personne et l'Osgoode Hall Law School de l'Université York, en collaboration avec des gardiens de la culture, des universitaires et des organisations autochtones.
- Participation de la Congrégation Darchei Noam à la « Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle ».
- Le projet eQuality à Ottawa, en Ontario.
- « Forum interculturel, compréhension et inclusion », organisé par le comité organisateur de la BC Diversity Harmonization Society, la BC Muslim Association et le BC Cross-Culture Research Centre de Vancouver.



DES PARTICIPANTS À L'ÉVÈNEMENT ÉDIFIER DES PONTS ENTRE LES CANADA DE L'ASIE DE L'EST: L'INCIDENCE DU RACISME—JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE LA PERSONNE, LE 10 DÉCEMBRE 2017, À VANCOUVER.

Rapport de gestion financière de 2017-2018

Analyse de l'état de la situation financière

	31 mars 2018	31 mars 2017	Variation	
	\$	\$	\$	%
Actif				
Trésorerie	227 644	78 439	149 205	190
Placements et actif du fonds de dotation	29 248 935	29 476 426	(227 491)	(1)
Charges payées d'avance et créances	132 000	396 174	(264 174)	(67)
Immobilisations	11 112	25 883	(14 771)	(57)
Total des actifs	29 619 691	29 976 922	(357 231)	(1)
Passif et actif net				
Créditeurs et charges à payer	121 534	171 770	(50 236)	(29)
Salaires à payer	10 239	22 744	(12 505)	(55)
Apports reportés et produits reportés	31 975	8 200	23 775	290
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	3 751	4 906	(1 155)	(24)
Actif net	29 452 192	29 769 302	(317 110)	(1)
Total du passif et de l'actif net	29 619 691	29 976 922	(357 231)	(1)

Actif

La **trésorerie** est composée de 227 344 \$ de soldes de trésorerie non affectée détenus par les gestionnaires de placements de la Fondation et d'une petite caisse de 300 \$.

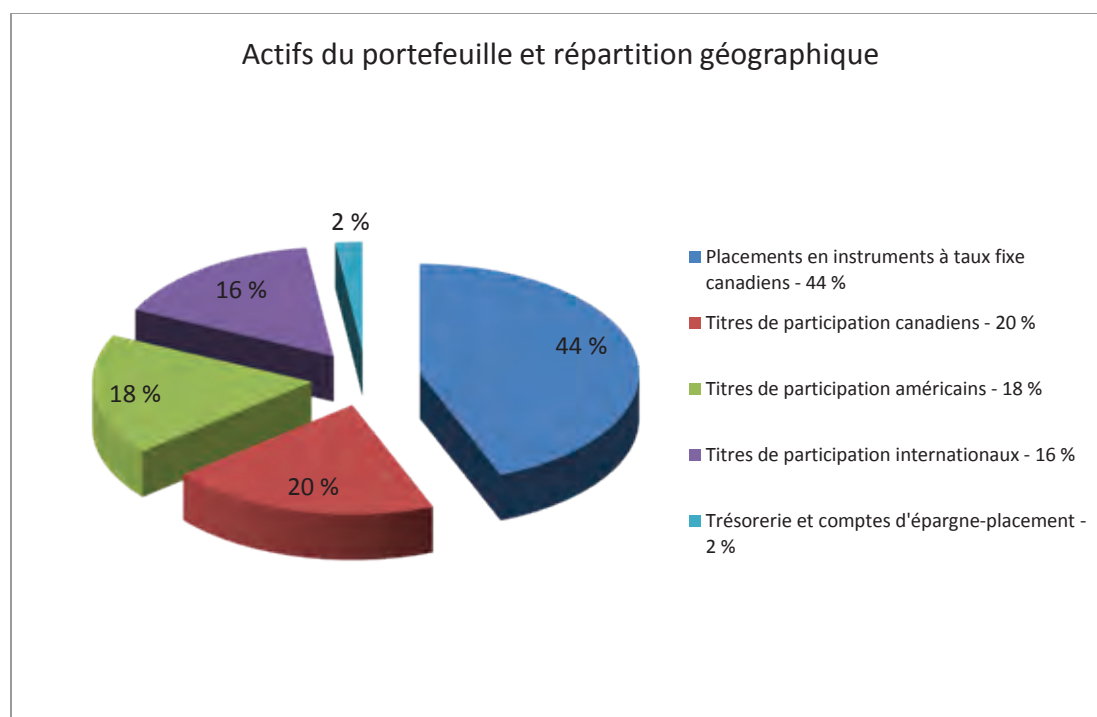
Analyse de l'état de la situation financière (suite)

La valeur des **placements et de l'actif du fonds de dotation** a diminué de 1 % ou de 227 491 \$ (2017 – 7 % ou 1 845 994 \$) par rapport à celle du 31 mars 2017. La baisse des rendements des placements de portefeuille est principalement attribuable à la baisse des rendements des titres de participation canadiens et internationaux dans le portefeuille, particulièrement les titres canadiens. La performance de référence des titres de participation canadiens (indice composé de rendement total S&P/TSX) est passée de 18,62 % en 2016-2017 à 1,71 % en 2017-2018.

Au 31 mars 2018, la répartition du portefeuille est comme suit :

Placements et actif du fonds de dotation *	Canada		États-Unis (Libellés en \$ CA)		Internationaux (Libellés en \$ CA)		Total	
	Montant \$	%	Montant \$	%	Montant \$	%	Montant \$	%
Titres de participation	5 821 923	20 %	5 317 173	18 %	4 696 962	16 %	15 836 058	54 %
Instruments à taux fixe	12 867 400	44 %	-	-	-	-	12 867 400	44 %
Trésorerie et comptes d'épargne-placement	545 477	2 %	-	-	-	-	545 477	2 %
Total	19 234 800	66 %	5 317 173	18 %	4 696 962	16 %	29 248 935	100 %

* Valeur de marché



Analyse de l'état de la situation financière (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, l'ensemble du portefeuille a affiché un rendement de 1,23 % ou de 368 460 \$ (2017 – 8,04 % ou 2 223 739 \$), déduction faite de tous les frais et taxes. La baisse de 1 855 280 \$ est notamment le résultat d'une diminution de 1 507 152 \$ des gains de change réalisés et d'une hausse de 1 488 158 \$ des pertes (non réalisées) de réévaluation, qui ont été compensées par une hausse de 1 141 076 \$ des gains réalisés sur la vente de placements et d'éléments de l'actif du fonds de dotation qui ont été réinvestis au cours de l'exercice.

Le taux de rendement, excluant les pertes (non réalisées) de réévaluation, est de 10,91 % ou 3 270 687 \$ (2017 – 13,16 % ou 3 637 809 \$), soit une diminution de 367 122 \$ par rapport à 2016-2017. Cette baisse résulte principalement d'une baisse de 1 507 152 \$ des gains de change réalisés compensée par une hausse de 1 141 076 \$ des gains réalisés.

Les **charges payées d'avance et créances** sont surtout composées de charges payées d'avance, de créances sur les gestionnaires de placements de la Fondation pour les opérations en cours, de créances clients et des remises de la taxe sur les biens et services (TPS) fédérale et de la taxe de vente harmonisée (TVH) du gouvernement de l'Ontario. Les charges payées d'avance et les créances de 2017-2018 ont diminué de 264 174 \$ par rapport à 2016-2017. Cette situation s'explique notamment par une diminution de 260 636 \$ des créances sur le gouvernement du Canada pour le projet « Le Canada, notre pays » qui s'est terminé le 31 mars 2017 et une baisse de 21 419 \$ des remises de TPS et de TVH à recevoir, compensées par une hausse de 17 885 \$ des créances pour les opérations en cours et une augmentation de 5 622 \$ des charges payées d'avance.

Les **immobilisations** représentent la valeur nette comptable du mobilier et matériel de bureau, du matériel informatique, des logiciels et des améliorations locatives. La diminution nette de 14 771 \$ en 2017-2018 est pour l'amortissement annuel de tous les actifs.

Passif

Les **crédeurs et charges à payer** représentent les sommes à payer aux gestionnaires de placements de la Fondation pour les opérations en cours, aux fournisseurs et les charges à payer comptabilisées en fin d'exercice. Le poste a connu une baisse de 50 236 \$ au 31 mars 2018, qui est surtout attribuable à une diminution de 54 439 \$ des sommes à payer aux fournisseurs, compensée par une hausse de 4 203 \$ des charges à payer et autres dettes fournisseurs.

Les **salaires à payer** représentent les salaires et les vacances à payer. Le poste comprend un passif à court terme de 10 239 \$ (2017 – 22 744 \$). Les salaires à payer ont diminué de 12 505 \$ en 2017-2018 par rapport à 2016-2017 en raison principalement de la baisse des salaires et des vacances à payer.

Les **apports reportés et produits reportés** sont constitués d'apports non dépensés de 31 975 \$ provenant de l'apport initial de 100 000 \$ reçu du ministère du Patrimoine canadien en décembre 2017 pour le projet « Au-delà des 150 ans du Canada, une promesse pour nos enfants ».

L'**obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition** représente le solde de 3 751 \$ en capital à rembourser pour du matériel de bureau, soit une imprimante-photocopieuse, dont le bail a débuté en avril 2016 et qui sera entièrement remboursé en 2020-2021.

Analyse de l'état de la situation financière (suite)

L'**actif net** a diminué de 1 % ou 317 110 \$ en 2017-2018 (2017 – hausse de 6 % ou 1 705 740 \$) découlant d'une baisse de 534 692 \$ de l'excédent des produits par rapport aux charges (2017 – hausse de 3 382 290 \$) et d'une hausse de 1 488 158 \$ des pertes (non réalisées) de réévaluation pour l'exercice (2017 – hausse des pertes de 1 386 095 \$).

Analyse de l'état des résultats

	31 mars 2018	31 mars 2017	Variation	
	\$	\$	\$	%
Produits				
Projets financés	82 025	727 017	(644 992)	(89)
Parrainages, dons et apports, honoraires et gala de financement	59 494	117 328	(57 834)	(49)
Publications, autres produits en nature et produits divers	2 865	51 016	(48 151)	(94)
Total des produits	144 384	895 361	(750 977)	(84)
Produits financiers nets				
Produits financiers gagnés	676 021	677 066	(1 045)	(0,2)
Variations de la juste valeur – réalisées	2 594 666	2 960 743	(366 077)	(12)
Produits financiers nets	3 270 687	3 637 809	(367 122)	(10)

Les produits provenant des **projets financés** incluent un montant de 68 025 \$ pour le projet « Au-delà des 150 ans du Canada, une promesse pour nos enfants » financé par le ministère du Patrimoine canadien et un montant de 14 000 \$ pour des ateliers de formation financés par le conseil scolaire du district de Halton. Les produits du 31 mars 2017 représentent principalement les fonds reçus du ministère du Patrimoine canadien pour le projet « Le Canada, notre pays » qui s'est terminé le 31 mars 2017.

Les produits de **parrainages, dons et apports, honoraires et gala de financement** ont trait aux honoraires reçus pour des conférences publiques, aux dons, aux produits découlant de parrainages et du gala de financement et aux frais d'inscription aux conférences. Les produits du présent exercice proviennent entièrement de dons pour un montant de 59 494 \$ (2017 – 408 \$).

Les produits des **publications, autres produits en nature et produits divers** sont tirés de la vente de publications de la Fondation ainsi que des produits en nature et de produits divers. Les produits du présent exercice englobent un montant de 2 840 \$ (2017 – 18 000 \$) d'apports en nature.

Produits financiers nets gagnés : La principale source de financement de la Fondation provient des produits financiers gagnés sur les placements de l'apport initial de 24 millions de dollars pour

Analyse de l'état de la situation financière (suite)

le fonds de dotation et d'autres placements. Les produits financiers gagnés comprennent les intérêts, les dividendes et les distributions, après déduction des frais de gestion de portefeuille. Les produits financiers gagnés en 2017-2018 sont de l'ordre de 676 021 \$ (2017 – 677 066 \$), soit aucune variation importante par rapport à 2016-2017.

Les **variations de la juste valeur réalisées** sur les placements et l'actif du fonds de dotation ont baissé de 366 077 \$ (2017 – hausse de 3 357 337 \$) en raison d'une baisse de 1 507 152 \$ des gains de change réalisés (2017 – hausse de 1 509 292 \$) compensée par une hausse de 1 141 076 \$ des gains réalisés sur la vente de placements (2017 – 1 848 046 \$). Aucune perte de valeur n'a été constatée pendant l'exercice (2017 – aucune).

Les gains et pertes non réalisés sur les placements évalués à la juste valeur sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les pertes de réévaluation de 2017-2018 se sont élevées à 2 902 228 \$ (2017 – 1 414 070 \$), soit une augmentation de 1 488 158 \$ des pertes, en raison notamment du déclin de la juste valeur de marché du portefeuille.

Charges	31 mars 2018			31 mars 2017			Variation	
	FCRR	Projets financés	Total	FCRR	Projets financés	Total	\$	%
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%
Salaires et avantages sociaux	337 629	17 296	354 925	316 612	348 250	664 862	(309 937)	(47)
Honoraires et frais de déplacement des membres du Conseil d'administration	103 360	-	103 360	56 059	-	56 059	47 301	84
Honoraires professionnels	50 139	29 643	79 782	42 568	63 657	106 225	(26 443)	(25)
Loyer	73 928	-	73 928	21 429	58 652	80 081	(6 153)	(8)
Conférences, colloques et consultations	66 269	2 504	68 773	30 132	111 916	142 048	(73 275)	(52)
Éducation du public	27 107	21 516	48 623	11 157	-	11 157	37 466	336
Frais administratifs et généraux	29 487	10 832	40 319	-	48 809	48 809	(8 490)	(17)
Communications	27 615	234	27 849	32 492	106 065	138 557	(110 708)	(80)
Amortissement	14 771	-	14 771	15 609	-	15 609	(838)	(5)
Recrutement et perfectionnement du personnel	11 641	-	11 641	690	-	690	10 951	1 587
Centre d'éducation et de formation	2 972	-	2 972	1 802	-	1 802	1 170	65
Systèmes informatiques et développement	2 806	-	2 806	3 482	-	3 482	(676)	(19)
Charges d'intérêts	204	-	204	313	-	313	(109)	(35)
Conférence et Colloque des Prix d'excellence	-	-	-	143 666	-	143 666	(143 666)	(100)
Total des charges	747 928	82 025	829 953	676 011	737 349	1 413 360	(583 407)	(41)

Analyse de l'état de la situation financière (suite)

Les charges de la Fondation ont totalisé 829 953 \$ pour l'exercice 2017-2018 (2017 – 1 413 360 \$). Les fonds ont été utilisés principalement dans trois domaines, soit les salaires et avantages sociaux, les honoraires et frais de déplacement des membres du Conseil d'administration et les services professionnels, qui se sont élevés à 354 925 \$, à 103 360 \$ et à 79 782 \$ respectivement.

Les charges de **salaires et avantages sociaux** ont baissé de 309 937 \$ par rapport à 2016-2017 en raison principalement de l'achèvement du projet « Le Canada, notre pays » et de la cessation d'emploi du personnel connexe. En 2017-2018, les charges de salaires et avantages sociaux ont été réparties comme suit : 253 222 \$ aux charges de programme (2017 – 237 459 \$), 84 407 \$ aux frais administratifs (2017 – 79 153 \$) et 17 296 \$ aux projets financés (2017 – 348 250 \$).

Les **honoraires et frais de déplacement des membres du Conseil d'administration** ont augmenté de 47 301 \$ par rapport à 2016-2017. Les charges de 2017-2018 comprenaient une réunion (2017 – deux réunions) en personne des administrateurs en octobre 2017. Au cours de l'exercice, il y a eu deux sessions d'orientation pour les huit nouveaux membres du Conseil et les frais de déplacement et les honoraires du président qui a participé aux entrevues des candidats pour le poste de directeur général qui ont eu lieu à Ottawa. La valeur de l'apport en nature des administrateurs n'a pas été incluse dans les charges.

Les **honoraires professionnels** représentent des frais pour des services juridiques, de comptabilité et organisationnels. En 2017-2018, les honoraires pour services de comptabilité ont diminué de 10 532 \$ en raison d'une baisse des honoraires d'audit interne et ceux pour des services organisationnels ont augmenté de 16 929 \$ par suite de l'engagement de trois experts-conseils. Les honoraires professionnels du projet ont baissé de 34 014 \$ à cause surtout de l'achèvement du projet « Le Canada, notre pays ». Il y a eu des honoraires pour services juridiques de 1 173 \$ en 2017-2018 (2017 – aucun).

La charge de **loyer** pour les locaux à bureaux a baissé de 6 153 \$ en raison notamment d'un ajustement des impôts fonciers pour les années antérieures de la part du propriétaire.

Les charges de **conférences, colloques et consultations** ont diminué de 73 275 \$ en comparaison de 2016-2017 surtout par suite de l'achèvement du projet « Le Canada, notre pays ».

L'**éducation publique** représente les frais pour les webinaires, la publication *Directions*, le soutien communautaire et la traduction liée aux programmes. Il y a eu une hausse de 37 466 \$ des charges dans ce poste par rapport à 2016-2017, en raison surtout des charges de 21 516 \$ pour le projet « Au-delà des 150 ans du Canada, une promesse pour nos enfants » et d'une hausse de 9 984 \$ pour le soutien communautaire.

Les **frais administratifs et généraux** ont baissé de 8 490 \$ par rapport à 2016-2017, en raison surtout de l'achèvement du projet « Le Canada, notre pays ».

Les **communications** représentent des frais engagés relativement aux relations publiques et avec les médias. Les charges de communications ont connu une baisse de 110 708 \$ par rapport à 2016-2017, principalement attribuable à l'achèvement du projet « Le Canada, notre pays ».

L'**amortissement** a baissé de 838 \$ par rapport à 2016-2017.

Analyse de l'état de la situation financière (suite)

Conférence et Colloque des Prix d'excellence est un événement qui se tient tous les deux ans. Les charges de 2016-2017 comprenaient les frais pour les déplacements, les repas et l'hébergement, les subventions aux lauréats, aux conférenciers et aux panélistes, la location de salles et de sites de réunions, les documents imprimés et les frais d'audiovisuel et d'interprétation simultanée liés à l'événement qui s'est déroulé en octobre 2016, à Toronto.

Les charges des **projets financés** de 82 025 \$ (2017 – 721 051 \$ pour le projet « Le Canada, notre pays » et 16 298 \$ pour le symposium portant sur le dialogue sur les pratiques culturelles au Canada) comprennent 68 025 \$ pour le projet « Au-delà des 150 ans du Canada, une promesse pour nos enfants » et 14 000 \$ pour les ateliers de formation financés par le conseil scolaire du district de Halton. Les charges des projets financés ont baissé de 655 324 \$ (2017 – baisse de 104 559 \$) comparativement à 2016-2017 en raison notamment de l'achèvement du projet « Le Canada, notre pays ».

Perspectives d'avenir

Exercice 2018-2019

Au cours de l'exercice 2018-2019, la Fondation canadienne des relations raciales continuera à financer ses programmes et activités de base au moyen des produits financiers tirés de la dotation initiale. Également, compte tenu du succès de la mise en œuvre et de l'achèvement des deux subventions pluriannuelles antérieures de la Fondation, cette dernière a reçu d'autres fonds du ministère du Patrimoine canadien pour mettre en œuvre « Au-delà des 150 ans du Canada, une promesse pour nos enfants », un projet triennal qui a commencé en juillet 2017. La Fondation continuera de mettre l'accent sur la production de liens pour promouvoir l'approfondissement des conversations à travers le pays tout en élargissant la portée et la profondeur de ses programmes en tant que porte-parole national afin de renforcer les relations raciales harmonieuses. Ses activités de programme concordent avec la marque unique de la Fondation en tant que principal facilitateur et ressource pour l'évolution de relations raciales positives. Ce n'est pas le rôle de la Fondation d'être un ardent défenseur et elle n'est pas dotée de moyens pour le faire.

Au cours de cet exercice, la Fondation mettra l'accent aussi sur son programme des Prix d'excellence 2018, qui célébrera les pratiques exemplaires pour promouvoir la diversité et l'inclusion. Une nouvelle initiative d'envergure élaborée cette année est le projet *Science du racisme*, qui vise à élaborer une exposition publique liée à l'aspect scientifique de la discrimination raciale. En outre, l'exercice sera marqué par l'accent mis sur la création d'un solide système de ressources en ligne pour promouvoir la mission et la vision de la Fondation, incluant son centre de recherches bibliographiques. La Fondation s'est aussi engagée à entreprendre de nouveaux projets de recherche et des sondages avec ses partenaires de recherche préférés.

La Fondation a un budget d'exploitation approuvé de 815 000 \$ et un budget de dépenses de 1 245 000 \$ pour 2018-2019. Les budgets approuvés ont été établis en ayant conscience des contraintes financières auxquelles fait face la Fondation dans le contexte économique actuel. Les budgets approuvés pour l'exercice sont suivis de près par la haute direction, le Comité des finances et de vérification et le Conseil d'administration. Les rapports sur les écarts budgétaires sont examinés et surveillés régulièrement. Le cas échéant, des ajustements sont effectués en consultation avec le Comité des finances et de vérification, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif du Conseil d'administration. Toutes les dépenses sont régies par le budget approuvé et les résolutions du Conseil d'administration, ainsi que par les lignes directrices et politiques pertinentes du gouvernement. Afin de renforcer davantage la surveillance, la direction devra obtenir l'approbation préalable du Conseil d'administration ou du Comité exécutif pour toute

Perspectives d'avenir (suite)

dépense qui dépassera de plus de 10 % le montant budgété approuvé par le Conseil. Des états financiers et notes complémentaires trimestriels sont également préparés selon les normes du Conseil du Trésor et sont postés sur le site Web de la Fondation.

Les programmes et les activités de la Fondation sont élaborés conformément à son Plan stratégique, qui continue de poursuivre l'élan que s'est donné la Fondation, de s'appuyer sur ses réussites antérieures, et de mettre au défi la Fondation d'effectuer des innovations en matière de technologie et de programmation. Bien que le Plan stratégique fasse progresser la Fondation dans l'harmonisation des enjeux contemporains en matière de relations raciales, il représente un engagement envers la générosité d'esprit traditionnelle démontrée par l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise lors de la signature de l'Entente de redressement des Canadiens japonais et la défense pour la création de la Fondation canadienne des relations raciales. Son objectif central est établi dans la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, approuvée en 1990.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de la préparation des états financiers de la Fondation canadienne des relations raciales conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public incombe à la direction. Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration. Un auditeur externe procède à leur audit et en fait rapport annuellement à la ministre du Patrimoine canadien. Les états financiers contiennent des montants qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière qui figure ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers.

La direction est également responsable du processus d'information financière servant à la production des états financiers. Pour assumer adéquatement cette responsabilité, la direction a mis en place et maintient des documents comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information. Ces éléments sont élaborés pour fournir une assurance raisonnable que les ressources de la Fondation sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et contrôlés, et que son information financière est fiable. Ils visent aussi à veiller à ce que les opérations soient faites conformément au paragraphe 105(2) et aux articles 113.1, 131 à 148 et 154.01 de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* et aux statuts et règlements administratifs de la Fondation.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière, tel que mentionné ci-dessus, responsabilité dont il s'acquitte principalement par l'entremise du Comité des finances et de vérification. Les membres de ce comité rencontrent la direction et l'auditeur externe afin d'examiner les contrôles internes, les rapports financiers et d'autres questions financières pertinentes. Le vérificateur général du Canada effectue un audit indépendant, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et formule une opinion sur les états financiers. Son rapport figure à la page suivante.

La directrice générale,



Lilian Ma

Le 6 juillet 2018

Le directeur, Finances et Administration,



Arsalan Tavassoli, MA, CPA, CGA

Le 6 juillet 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne des relations raciales, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

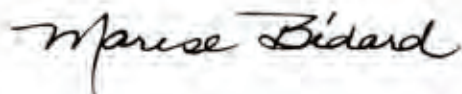
À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne des relations raciales au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Fondation canadienne des relations raciales dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de la Fondation canadienne des relations raciales.

Pour le vérificateur général du Canada,



Marise Bédard, CPA, CA
Directrice principale

Le 6 juillet 2018
Ottawa, Canada



**Canadian
Race Relations
Foundation**

**Fondation
canadienne des
relations raciales**

**États financiers de la
Fondation canadienne des relations raciales
Exercice terminé le 31 mars 2018**

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

État de la situation financière

31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Trésorerie (note 4)	227 644	78 439
Charges payées d'avance	33 133	27 511
Créances (note 7)	98 867	368 663
Placements (note 5)	216 065	329 589
	575 709	804 202
Actif du fonds de dotation (note 6)	23 266 746	25 987 800
Placements (note 5)	5 766 124	3 159 037
Immobilisations (note 9)	11 112	25 883
	29 619 691	29 976 922
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	121 534	171 770
Salaires à payer (note 7)	10 239	22 744
Apports reportés et produits reportés (note 11)	31 975	8 200
	163 748	202 714
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 10)	3 751	4 906
	167 499	207 620
Actif net		
Non affecté	6 701 078	4 102 344
Investi en immobilisations (note 14)	7 361	20 977
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(1 256 247)	1 645 981
Affecté aux fins de la dotation (note 6)	24 000 000	24 000 000
	29 452 192	29 769 302
	29 619 691	29 976 922
Obligations contractuelles (note 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du Conseil d'administration,



Albert Lo

La présidente par intérim du Comité des finances
et de vérification,



Anne-Marie Pham

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Projets financés	82 025	727 017
Parrainages, dons et apports, honoraires et gala de financement	59 494	117 328
Publications, autres produits en nature et produits divers	2 865	51 016
	144 384	895 361
Charges (note 17)		
Charges de programmes	323 367	277 382
Frais administratifs	115 805	93 152
Réunions du Conseil d'administration	103 360	56 059
Frais d'exploitation	94 397	58 177
Projets financés	82 025	737 349
Conférences, colloques et consultations	66 269	30 132
Éducation du public et formation	27 107	12 958
Recrutement et perfectionnement du personnel	11 641	690
Centre d'éducation et de formation	2 972	–
Systèmes d'information et développement	2 806	3 482
Frais financiers	204	313
Colloque des Prix d'excellence et gala de financement	–	143 666
	829 953	1 413 360
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les produits financiers nets	(685 569)	(517 999)
Produits financiers nets (note 13)	3 270 687	3 637 809
Excédent des produits par rapport aux charges	2 585 118	3 119 810

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	1 645 981	3 060 051
Gains (pertes) non réalisés imputables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille et actif du fonds de dotation dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	(1 874)	1 681 668
Instruments financiers désignés comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur	(306 949)	(111 405)
Montants reclassés à l'état des résultats :		
Placements de portefeuille et actif du fonds de dotation dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	(2 640 338)	(3 001 563)
Instruments financiers désignés comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur	46 933	17 230
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	(2 902 228)	(1 414 070)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	(1 256 247)	1 645 981

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2018

2018	Non affecté	Investi en immobilisations	Pertes de réévaluation cumulées	Dotation	2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	4 102 344	20 977	1 645 981	24 000 000	29 769 302
Excédent des produits par rapport aux charges	2 585 118	—	—	—	2 585 118
Pertes de réévaluation	—	—	(2 902 228)	—	(2 902 228)
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 14)	13 616	(13 616)	—	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	6 701 078	7 361	(1 256 247)	24 000 000	29 452 192

2017	Non affecté	Investi en immobilisations	Gains de réévaluation cumulés	Dotation	2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	969 938	33 573	3 060 051	24 000 000	28 063 562
Excédent des produits par rapport aux charges	3 119 810	—	—	—	3 119 810
Pertes de réévaluation	—	—	(1 414 070)	—	(1 414 070)
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 14)	12 596	(12 596)	—	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	4 102 344	20 977	1 645 981	24 000 000	29 769 302

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	2 585 118	3 119 810
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	14 771	15 609
Hors trésorerie revenus d'intérêts et de dividendes	(30 514)	-
Gains réalisés liés aux instruments financiers dans les placements et l'actif du fonds de dotation (note 13)	(2 594 666)	(2 960 743)
	<u>(25 291)</u>	<u>174 676</u>
Variations des actifs et du passif d'exploitation hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(5 622)	5 919
Diminution des créances	287 681	72 675
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer, salaires à payer	(55 217)	39 232
(Diminution) augmentation des apports reportés et produits reportés	23 775	(106 745)
Rentrées de fonds nettes – activités de fonctionnement	225 326	185 757
Activités d'investissement en immobilisations		
Entrées d'immobilisations	-	(1 843)
Sorties de fonds nettes – activités d'investissement en immobilisations	-	(1 843)
Activités d'investissement		
Produit de la vente d'éléments de l'actif du fonds de dotation	15 989 755	21 388 491
Achats d'éléments pour l'actif du fonds de dotation	(16 535 324)	(21 403 652)
Produit de la vente de placements	4 129 011	3 652 267
Achat de placements	(3 658 408)	(3 923 040)
Sorties de fonds nettes – activités d'investissement	(74 966)	(285 934)
Activités de financement		
Remboursement des obligations locatives en vertu d'un contrat de location-acquisition	(1 155)	(1 170)
Sorties de fonds nettes – activités de financement	(1 155)	(1 170)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice	78 439	181 629
Trésorerie à la fin de l'exercice	227 644	78 439

Remarque 1 : Un montant de 353 122 \$ en intérêts reçus fait partie des flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement (2017 – 328 313 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

1. Description de l'organisme

La Fondation canadienne des relations raciales (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la législation canadienne (*Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, 1991).

La mission de la Fondation consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, n'est pas assujettie à l'impôt canadien sur les bénéfices.

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

La Fondation a préparé les états financiers en appliquant les chapitres de la série 4200 des normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public.

La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

i) Dons et apports

Les dons et les apports comprennent les apports reçus du gouvernement et d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral, tels des particuliers et des fondations.

Les dons et les apports non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les dons et les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel des charges connexes sont engagées.

Une dotation est un apport grevé d'une affectation externe en vertu de laquelle l'organisme est tenu de maintenir en permanence les ressources attribuées, comme stipulé. Les dotations sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net dans l'exercice où elles sont reçues, ce qui est conforme à la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

ii) Produits financiers nets

Les opérations de placement sont comptabilisées selon la date de transaction. La comptabilité selon la date de transaction constate un élément d'actif à recevoir et la somme à payer à la date de transaction. On décomptabilise un élément d'actif vendu et on comptabilise tout gain ou toute perte sur cession, ainsi que la somme à recevoir de l'acheteur, à la date de transaction.

Les produits financiers comprennent les intérêts sur la trésorerie, les intérêts sur les placements en instruments à taux fixe et l'actif du fonds de dotation, les dividendes et les gains et pertes réalisés sur la vente de placements et d'éléments de l'actif du fonds de dotation classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La Fondation comptabilise les variations non réalisées de la juste valeur des placements et de l'actif du fonds de dotation classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Les pertes de valeur, telles que définies à la note 2 d), sont comptabilisées dans les produits financiers nets à l'état des résultats.

Les intérêts provenant de la trésorerie, des placements en instruments à taux fixe et de l'actif du fonds de dotation sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés en produits à la date ex-dividende. Les distributions sont comptabilisées en produits à la date à laquelle la distribution est déclarée.

Les coûts de transaction, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et la vente de placements et d'éléments de l'actif du fonds de dotation, sont passés en charges au moment où ils sont engagés et imputés aux produits financiers nets pour les placements et l'actif du fonds de dotation comptabilisés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les honoraires des conseillers en placement sont passés en charges au moment qu'ils sont engagés et imputés aux produits financiers.

iii) Parrainages

Les parrainages non affectés sont comptabilisés en produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les parrainages grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les obligations connexes sont exécutées.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

iv) Dons en nature

Les dons reçus sous forme de biens et de services sont comptabilisés dans les présents états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque les biens et les services en question sont utilisés dans les activités normales de la Fondation et auraient été autrement achetés. Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et de services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur réception. Ils sont présentés sous les Publications, autres produits en nature et produits divers dans l'état des résultats.

v) Services rendus par les bénévoles

La Fondation comptabilise dans ses états financiers la juste valeur des produits et des charges compensatoires pour les services rendus par les bénévoles pourvu que la juste valeur de ces services puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et les services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'organisme et auraient dû autrement être achetés. Si la juste valeur ne peut être estimée, des informations sont fournies dans une note complémentaire.

vi) Produits divers

Les produits provenant d'honoraires, du gala de financement, des publications, des ateliers et des projets financés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services ou les événements connexes sont donnés ou ont lieu. Les fonds grevés d'une affectation d'origine externe qui sont reçus pour des services ou des événements à venir sont reportés.

c) Trésorerie, créances et créditeurs et charges à payer

La Fondation comptabilise la trésorerie au coût. La trésorerie exclut la trésorerie affectée, car cette dernière est incluse dans l'actif du fonds de dotation parce qu'elle ne peut être dépensée. Les créances, les créditeurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

Les gains, pertes et frais financiers relatifs aux créditeurs et charges à payer sont comptabilisés dans l'état des résultats en fonction de la nature du passif financier qui a donné lieu au gain, à la perte ou à la charge.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses qui reflète la moins-value estimative des créances. Au 31 mars 2018, aucune provision n'a été comptabilisée (2017 – aucune).

d) Actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Fondation comprennent la trésorerie, les placements, l'actif du fonds de dotation, les créances, les créditeurs et charges à payer et les salaires à payer. Les placements et l'actif du fonds de dotation ont été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur conformément aux méthodes décrites ci-après. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Actifs financiers et passifs financiers (suite)

Les placements et l'actif du fonds de dotation sont constitués de placements en instruments à taux fixe et de titres de participation. L'actif du fonds de dotation comprend aussi de la trésorerie affectée. Tous les placements et l'actif du fonds de dotation ont été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur et sont comptabilisés à la juste valeur puisque la gestion active du portefeuille de placements, incluant la réalisation de bénéfices sur les fluctuations des cours à court terme, fait partie intégrante du financement de la Fondation. Les gains et les pertes sur les placements et l'actif du fonds de dotation sont comptabilisés dans l'état des résultats lorsque l'actif financier est décomptabilisé par suite d'une cession ou d'une perte de valeur.

À chaque date des états financiers, la Fondation évalue s'il existe des éléments probants objectifs que des instruments financiers dans les placements et l'actif du fonds de dotation ont subi une perte de valeur.

Les placements et l'actif du fonds de dotation sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'une baisse de la juste valeur est jugée durable. La Fondation a recours à une méthodologie systématique qui tient compte des éléments probants disponibles dans l'évaluation d'une perte de valeur éventuelle des placements ou des éléments de l'actif du fonds de dotation, incluant les reculs des marchés ultérieurs à la fin de l'exercice; lorsque le coût d'un placement dépasse sa juste valeur par 50 %; l'appréciation des conditions générales du marché; la durée et la mesure dans laquelle la juste valeur est inférieure au coût sur une période de trois ou quatre ans; des pertes importantes subies par l'entité émettrice au cours de l'exercice considéré ou au cours de l'exercice écoulé et les exercices antérieurs; des pertes constantes subies par l'entité émettrice pendant plusieurs années; des problèmes de liquidité ou de continuité des activités de l'entité émettrice; et l'intention et la capacité de la Fondation de détenir le placement en question.

Une fois qu'il est déterminé que la baisse de la juste valeur est durable, la perte non réalisée cumulée qui était comptabilisée antérieurement dans l'état des gains et pertes de réévaluation est reclassée de cet état et constatée comme perte de valeur dans les produits financiers nets à l'état des résultats.

Toutes nouvelles baisses de la juste valeur des instruments financiers dépréciés dans les placements et l'actif du fonds de dotation sont constatées dans l'état des résultats, tandis que les hausses ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Les placements de portefeuille et l'actif du fonds de dotation sont présentés à la juste valeur. Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille et de l'actif du fonds de dotation sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés antérieurement dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les produits financiers nets. Les achats et les cessions de placements de portefeuille et d'éléments de l'actif du fonds de dotation sont comptabilisés à la date de transaction. Les frais de gestion des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Détermination de la juste valeur

La comptabilisation de la juste valeur des actifs et passifs de la Fondation se fonde sur l'évaluation du marché au 31 mars. La juste valeur des placements et de l'actif du fonds de dotation est déterminée selon le cours officiel de la plus récente opération sur un marché actif à la fin de l'exercice, qui représente le prix intégral pour les placements en instruments à taux fixe et le cours de fermeture pour les titres de participation. Les données utilisées dans la méthodologie d'évaluation pour déterminer la juste valeur des placements et de l'actif du fonds de dotation qui sont classés comme étant de niveau 2 comprennent les cours du marché pour des actifs et passifs similaires sur des marchés actifs, et les données qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou non, pour pratiquement toute la durée de l'instrument financier. Les cours sont déterminés en fonction de l'activité du marché.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées au coût après amortissement. Les immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition sont initialement comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimums de location et sont amorties sur la durée du bail. Exception faite des immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition et des améliorations locatives, l'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Actif	Durée de vie utile
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel de bureau en vertu d'un contrat de location-acquisition	Sur la durée du bail
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

g) Œuvres d'art

Les œuvres d'art que la Fondation a acquises par achat sont des peintures et des sculptures et ne sont pas à vendre. La valeur des œuvres d'art a été exclue de l'état de la situation financière, car elles ne satisfont pas à la définition d'un actif selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les achats d'œuvres d'art sont comptabilisés au cours de l'exercice d'acquisition comme des charges à l'état des résultats.

h) Conversion des devises

Les opérations conclues en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de l'opération et sont incluses dans l'état des résultats. La juste valeur des placements et de l'actif du fonds de dotation cotés en devises et les comptes libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change antérieurs à la décomptabilisation

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Conversion des devises (suite)

d'un actif financier ou au règlement d'un passif financier sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les produits financiers nets dans l'état des résultats au moment de la décomptabilisation d'un actif financier ou du règlement d'un passif financier.

i) Avantages sociaux futurs

La Fondation n'a aucune obligation pour les prestations de retraite (pensions et autres avantages de retraite, tels que soins de santé complémentaires, assurance-vie ou toute autre forme d'indemnisation offerte pour services rendus) à ses employés et aucune promesse de fournir ces avantages aux employés en raison de la retraite en échange de leurs services.

Conformément à sa politique en matière de ressources humaines, la Fondation offre à ses employés permanents des régimes enregistrés d'épargne retraite équivalant à 4 p. cent de la rémunération annuelle.

Les employés ne sont pas obligés de verser des cotisations. En 2018, les cotisations de la Fondation se sont élevées à 7 624 \$ (2017 – 13 715 \$). Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Fondation et sont comptabilisées dans l'état des résultats.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant la présentation des montants d'actif et de passif à la date des états financiers et des montants des produits et des charges de l'exercice. La juste valeur des placements et de l'actif du fonds de dotation et la durée de vie utile des immobilisations constituent les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

k) Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation peut faire l'objet de diverses réclamations ou poursuites. Certains de ces passifs éventuels peuvent devenir des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure qu'il soit probable que l'événement futur se produise ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers de la Fondation. Aucun montant pour éventualités n'a été inclus dans l'état de la situation financière. Au 31 mars 2018, il n'y avait aucune réclamation en cours (2017 – aucune).

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

l) Répartition des charges par fonction

Les activités de la Fondation s'exercent par fonctions, ce qui lui permet de fournir des services intégrés à ses divers programmes. Les charges sont présentées par fonction ou programme important et au total dans l'état des résultats, ainsi que par objet et au total dans le tableau de la note complémentaire 17. Ce tableau donne un aperçu des principaux types de charges engagées.

Les charges sont initialement attribuées aux projets financés selon les accords de financement. Les charges restantes sont réparties aux autres fonctions selon des taux fondés sur les activités et les programmes de la Fondation. Les taux retenus pour la répartition des charges entre les fonctions, la nature des charges réparties et la méthode de répartition sont comme suit :

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

l) Répartition des charges par fonction (suite)

2018				
Charges (objets)	Montant (\$)	Taux de répartition (%)	Charges (fonction)	Montant (\$)
Salaires et avantages sociaux	354 925	75 % 25 %	Charges de programme Frais administratifs Projets financés	253 222 84 407 17 296
Honoraires et frais de déplacement des membres du Conseil d'administration	103 360	100 %	Réunions du Conseil d'administration	103 360
Honoraires professionnels	79 782	100 %	Frais d'exploitation Projets financés	50 139 29 643
Loyer	73 928	65 % 35 %	Charges de programme Frais administratifs	48 053 25 875
Conférences, colloques et consultations	68 773	100 %	Conférences, colloques et consultations Projets financés	66 269 2 504
Éducation du public	48 623	100 %	Éducation du public et formation Projets financés	27 107 21 516
Frais administratifs et généraux	40 319	100 %	Frais d'exploitation Projets financés	29 487 10 832
Communications	27 849	80 % 20 %	Charges de programme Frais administratifs Projets financés	22 092 5 523 234
Amortissement	14 771	100 %	Frais d'exploitation	14 771
Recrutement et perfectionnement du personnel	11 641	100 %	Recrutement et perfectionnement du personnel	11 641
Centre d'éducation et de formation	2 972	100 %	Centre d'éducation et de formation	2 972
Systèmes informatiques et développement	2 806	100 %	Systèmes informatiques et développement	2 806
Charge d'intérêts	204	100 %	Frais financiers	204
	829 953			829 953

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

l) Répartition des charges par fonction (suite)

2017				
Charges (objets)	Montant (\$)	Taux de répartition (%)	Charges (fonction)	Montant (\$)
Salaires et avantages sociaux	664 862	75 % 25 %	Charges de programme	237 459
			Frais administratifs	79 153
			Projets financés	348 250
Colloque des Prix d'excellence et gala de financement	143 666	100 %	Colloque des Prix d'excellence et gala de financement	143 666
Conférences, colloques et consultations	142 048	100 %	Conférences, colloques et consultations	30 132
			Projets financés	111 916
Communications	138 557	80 % 20 %	Charges de programme	25 994
			Frais administratifs	6 498
			Projets financés	106 065
Honoraires professionnels	106 225	100 %	Frais d'exploitation	42 568
			Projets financés	63 657
Loyer	80 081	65 % 35 %	Charges de programme	13 929
			Frais administratifs	7 500
			Projets financés	58 652
Honoraires et frais de déplacement des membres du Conseil d'administration	56 059	100 %	Réunions du Conseil d'administration	56 059
Frais administratifs et généraux	48 809	100 %	Frais d'exploitation	–
			Projets financés	48 809
Amortissement	15 609	100 %	Frais d'exploitation	15 609
Éducation du public	11 157	100 %	Éducation du public et formation	11 157
Systèmes informatiques et développement	3 482	100 %	Systèmes informatiques et développement	3 482
Centre d'éducation et de formation	1 802	100 %	Éducation du public et formation	1 802
Recrutement et perfectionnement du personnel	690	100 %	Recrutement et perfectionnement du personnel	690
Charge d'intérêts	313	100 %	Frais financiers	313
	1 413 360			1 413 360

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

m) Opérations entre apparentés

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i. Les opérations interentités sont évaluées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouverts.
- ii. Les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun qui sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation et qui auraient autrement été achetés sont comptabilisés à titre de produits et de charges à leur juste valeur estimative.

Autres opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

3. Adoption de nouvelles normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié de nouvelles normes comptables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017.

Par conséquent, la Fondation a adopté une méthode comptable pour les opérations interentités (SP 3420). Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que du bénéficiaire. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers de la Fondation. Voir la note 2 m) pour la méthode comptable portant sur les opérations interentités.

La Fondation a également adopté les nouvelles normes comptables suivantes: *Informations relatives aux apparentés* (SP 2200), *Actifs* (SP 3210), *Actifs éventuels* (SP 3320) et *Droits contractuels* (SP 3380). L'adoption du chapitre SP 3210 n'a entraîné aucune modification aux états financiers, car il fournissait des indications supplémentaires pour l'application de la définition des actifs. Les autres nouvelles normes comptables n'ont d'incidence que sur les informations à fournir. L'adoption des chapitres SP 2200 et SP 3320 n'a pas eu d'incidence importante sur les informations fournies dans les états financiers de la Fondation. L'adoption du chapitre SP 3380 exigeait la présentation d'informations supplémentaires; voir la note 13 pour la divulgation portant sur les droits contractuels.

4. Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes de trésorerie non affectée de 227 644 \$ (2017 – 78 439 \$) dans des comptes de placement et auprès de banques au 31 mars 2018.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

5. Placements

31 mars 2018	Montants à court terme	Montants à long terme	Total des placements
	\$	\$	\$
Compte d'épargne-placement	86 705	–	86 705
Placements en instruments à taux fixe canadiens	129 360	2 743 557	2 872 917
Titres de participation canadiens	–	1 097 514	1 097 514
Titres de participation étrangers	–	1 925 053	1 925 053
	216 065	5 766 124	5 982 189

La valeur comptable des placements ne comporte aucune perte de valeur au cours de l'exercice (2017 – deux placements d'une juste valeur totale de 1 746 \$ et un coût total associé de 3 922 \$).

31 mars 2017	Montants à court terme	Montants à long terme	Total des placements
	\$	\$	\$
Compte d'épargne-placement	211 729	–	211 729
Placements en instruments à taux fixe canadiens	117 860	2 218 857	2 336 717
Titres de participation canadiens	–	343 476	343 476
Titres de participation étrangers	–	596 704	596 704
	329 589	3 159 037	3 488 626

Les placements en instruments à taux fixe canadiens et l'actif du fonds de dotation portent intérêt à des taux effectifs (rendements à l'échéance) variant de 1,49 % à 3,26 % (2017 – de 0,68 % à 3,26 %), avec des dates d'échéance qui s'étalent entre le 5 septembre 2018 et le 2 juin 2041 (2017 – entre le 15 juin 2017 et le 1^{er} juin 2037).

6. Fonds de dotation

L'actif net de la Fondation comprend un fonds de dotation de 24 000 000 \$, qui est considéré comme un fonds affecté. L'apport initial, qui faisait partie de l'Entente de redressement, comprenait 12 000 000 \$ provenant de l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise et 12 000 000 \$ du gouvernement du Canada.

La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* prévoit que ce fonds de dotation ne doit servir qu'à des fins de placement et qu'il ne peut être affecté au financement des activités de la Fondation. Les produits financiers gagnés et les gains en capital réalisés sur ce fonds peuvent cependant servir à financer les activités de la Fondation.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

6. Fonds de dotation (suite)

L'actif du fonds de dotation est constitué de 458 772 \$ (2017 – 194 485 \$) en trésorerie et des placements suivants au 31 mars :

31 mars 2018	Montants à court terme	Montants à long terme	Total des placements
	\$	\$	\$
Placements en instruments à taux fixe canadiens	449 248	9 545 235	9 994 483
Titres de participation canadiens	–	4 724 409	4 724 409
Titres de participation étrangers	–	8 089 082	8 089 082
	449 248	22 358 726	22 807 974

La valeur comptable des placements ne comporte aucune perte de valeur au cours de l'exercice (2017 – trois placements d'une juste valeur totale de 27 321 \$ et un coût total associé de 89 257 \$).

31 mars 2017	Montants à court terme	Montants à long terme	Total des placements
	\$	\$	\$
Compte d'épargne-placement	342 948	–	342 948
Placements en instruments à taux fixe canadiens	480 507	10 266 125	10 746 632
Titres de participation canadiens	–	5 340 057	5 340 057
Titres de participation étrangers	–	9 363 678	9 363 678
	823 455	24 969 860	25 793 315

7. Gestion des risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation est exposée à divers risques financiers : risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change, autre risque de prix et risque de liquidité. La valeur des placements et de l'actif du fonds de dotation qui composent le portefeuille de la Fondation peut fluctuer quotidiennement du fait des variations des taux d'intérêt, de la conjoncture et de l'actualité financière relative à certains titres de son portefeuille. Le niveau de risque est fonction des objectifs de placement de la Fondation et des types de titres dans lesquels elle investit.

La Fondation gère ces risques en suivant une stratégie de placement diversifiée, définie et exposée dans son énoncé de politique de placement (ÉPP). Le portefeuille est diversifié en diverses catégories de placements combinant différents types de catégories d'actifs, tels les titres du marché monétaire, les placements en instruments à taux fixe et les titres de participation. Le pourcentage du portefeuille placé dans chaque catégorie est défini selon une fourchette déterminée et les répartitions sont examinées au moins à chaque trimestre pour s'assurer qu'elles respectent la fourchette cible, ou le portefeuille est rééquilibré en fonction de celle-ci.

Il n'y a pas eu de modification ni au niveau des risques par rapport à l'exercice antérieur, ni aux pratiques de gestion des risques.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

7. Gestion des risques financiers (suite)

a) Composition de l'actif

Au 31 mars 2018, la composition du portefeuille de placements de la Fondation était la suivante :

Composition de l'actif	Cible de l'ÉPP	Fourchette autorisée
3,66 % en trésorerie (2017 – 2,19 %)	0 %	0 % – 5 %
46,27 % en instruments à taux fixe (2017 – 65,51 %)	80 %	40 % – 80 %
19,07 % en titres de participation canadiens (2017 – 15,57 %)	10 %	10 % – 30 %
31,00 % en titres de participation internationaux (2017 – 16,73 %)	10 %	10 % – 40 %

Au 31 mars 2018, la composition du portefeuille de placements de l'actif du fonds de dotation de la Fondation était la suivante :

Composition de l'actif	Cible de l'ÉPP	Fourchette autorisée
1,97 % en trésorerie (2017 – 0,75 %)	1 %	0 % – 5 %
42,96 % en instruments à taux fixe (2017 – 41,35 %)	45 %	40 % – 60 %
20,31 % en titres de participation canadiens (2017 – 21,87 %)	25 %	10 % – 30 %
30,41 % en titres de participation internationaux (2017 – 31,78 %)	25 %	20 % – 40 %
4,35 % en biens immobiliers (2017 – 4,25%)	4 %	4 % – 5 %

Dans chaque catégorie d'actifs, la Fondation détient aussi des placements aux caractéristiques différentes en matière de risque et de rendement. Par exemple, la diversification des titres de participation est obtenue par leur répartition dans les divers secteurs d'activité et dans des entreprises de différentes tailles (capitalisation boursière), tandis que la diversification des obligations s'opère par la variation des notations et des dates d'échéance, de même que par leur répartition entre les obligations d'État et les obligations de sociétés. En outre, la Fondation emploie des gestionnaires de placements ayant chacun leur propre style de gestion basée sur la valeur, la croissance et la croissance à prix raisonnable. La diversification se fait également au niveau de la sélection des titres individuels, soit par une analyse descendante ou par une analyse ascendante. La Fondation diversifie également ses placements sur le plan géographique, répartissant ses titres dans des titres de participation canadiens, américains et internationaux.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est celui où la contrepartie qui détient l'instrument financier manquera à l'obligation ou l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis de la Fondation.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

7. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

i) Titres à taux fixe

Les placements et l'actif du fonds de dotation de la Fondation en titres à taux fixe représentent la plus forte concentration de risque de crédit. La valeur de marché des titres à taux fixe tient compte de la cote de solvabilité de l'émetteur et représente, par conséquent, l'exposition maximale de la Fondation au risque de crédit.

Au 31 mars 2018, les placements de la Fondation en titres à taux fixe étaient assortis des notations de crédit suivantes :

Titres de créance par notation de crédit	2018	2017
	Pourcentage de la valeur	
AAA (note court terme + R1)	23,80 %	21,26 %
AA	25,55 %	26,28 %
A	44,55 %	46,26 %
BBB	6,10 %	6,20 %

Les notations de crédit sont obtenues auprès d'un nombre d'agences de notation de bonne réputation (p. ex. Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou Dominion Bond Rating Services). Lorsque plus d'une notation est fournie pour un titre, la plus basse est retenue.

ii) Créances

L'exposition de la Fondation au risque de crédit lié aux créances est évaluée comme étant faible en raison du type de ses débiteurs, qui sont notamment le gouvernement du Canada et des créances sur les opérations en cours. Au 31 mars 2018, les créances comprennent des soldes de 98 287 \$ (2017 – 356 825 \$) âgés de moins de 3 mois, de 580 \$ (2017 – 752 \$) entre 3 et 12 mois et aucun (2017 – 11 086 \$) au-delà d'un an.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances par types de client est comme suit au 31 mars :

	2018	2017
Gouvernement du Canada	22 970 \$	305 025 \$
Créances sur les opérations en cours	32 409	14 524
Dividendes, intérêts et distributions	34 870	29 075
Autres organismes	8 618	20 039
	98 867 \$	368 663 \$

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que l'évolution des taux d'intérêt puisse affecter les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des actifs financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Fondation investit dans des actifs financiers portant intérêt. La Fondation est exposée au risque de voir la valeur de tels actifs financiers fluctuer sous l'effet de la situation

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

7. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

générale des taux d'intérêt sur le marché. Généralement, les instruments à plus long terme présentent un risque plus élevé de taux d'intérêt, mais il existe une mesure plus sophistiquée du risque de taux d'intérêt prenant en considération l'intérêt (ou le coupon) reçu, qui est la durée des titres. La durée est une mesure de sensibilité du prix d'un titre à taux fixe aux fluctuations des taux d'intérêt; elle est basée sur la taille relative et la durée restante avant l'échéance des flux de trésorerie attendus. La durée se calcule en années et elle peut aller de 0 année au nombre d'années qu'il reste avant la date d'échéance du titre à taux fixe. La Fondation a divisé son portefeuille de manière à ce qu'il soit géré par plusieurs gestionnaires de placements indépendants. La durée du portefeuille de titres à taux fixe de la Fondation est calculée en fonction de la moyenne pondérée des durées de chacun des gestionnaires de placements. Celles-ci se calculent en fonction de la moyenne pondérée des durées des divers titres individuels (p. ex. des obligations) qui composent le portefeuille à taux fixe de chaque gestionnaire.

Au 31 mars 2018, la juste valeur des titres à taux fixe des placements et de l'actif du fonds de dotation de la Fondation comprend :

	2018		2017	
Titres à taux fixe canadiens	12 867 400	\$	13 083 349	\$
	12 867 400	\$	13 083 349	\$

Au 31 mars 2018, s'il y avait un déplacement parallèle de la courbe de rendement de 25 points de base, toutes les autres variables demeurant inchangées (« analyse de sensibilité »), l'exposition de la Fondation aux instruments de créance par échéance et l'incidence cumulative sur l'état des gains et pertes de réévaluation seraient comme suit :

Juste valeur des titres à taux fixe par date d'échéance :

	2018		2017	
Moins de 1 an	578 608	\$	598 367	\$
De 1 à 3 ans	2 912 749		2 201 959	
De 3 à 5 ans	3 765 955		4 313 414	
Plus de 5 ans	5 610 088		5 969 609	
	12 867 400	\$	13 083 349	\$
<u>Sensibilité</u>	1,42	%	1,33	%
	182 717	\$	174 172	\$

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

7. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

La duration de l'ensemble du portefeuille de la Fondation est de 5,66 années (2017 – 5,33 années). Si la courbe de rendement connaissait un déplacement parallèle de 25 points de base, la valeur de la répartition des titres à taux fixe de la Fondation changerait d'environ 1,42 % ou 182 717 \$ (2017 – 1,33 % ou 174 172 \$). Dans la pratique, les résultats des opérations de négociation peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif financier ou d'un passif financier fluctuer en raison des changements de taux de change. Le risque de change vient des actifs financiers et des passifs financiers qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui représente la monnaie de fonctionnement de la Fondation.

La Fondation n'a pas été exposée à un risque de change important au cours de l'exercice puisque 99 % des placements et des actifs du fonds de dotation qu'elle détenait étaient en dollars canadiens.

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque de voir fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et des passifs financiers en raison de l'évolution des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements et l'actif du fonds de dotation représentent un risque de perte du capital. Les gestionnaires de placements engagés par la Fondation atténuent ce risque par une sélection minutieuse et une diversification des titres et autres actifs financiers et passifs financiers, dans les limites des règles établies dans l'énoncé de politique de placement de la Fondation et des directives qui ont été négociées et acceptées par chaque gestionnaire de placements. Le risque maximal lié aux actifs financiers et aux passifs financiers est établi en fonction de la valeur de marché des actifs financiers et des passifs financiers. Toutes les positions de la Fondation sur le marché sont suivies au quotidien par les gestionnaires de portefeuille. Les actifs financiers que détient la Fondation sont sensibles au risque de prix du marché découlant des incertitudes quant au prix futur de ces instruments.

Le rendement réel du portefeuille est comparé au rendement de l'indice de référence comme mesure de performance relative. Le rendement de l'indice de référence est basé sur les rendements de l'indice pour chaque catégorie d'actif et la répartition cible des actifs à long terme pour chaque catégorie d'actif du portefeuille. La répartition des actifs à long terme ciblée par la Fondation est précisée dans son énoncé de politique de placement.

Le rendement du portefeuille sera évalué par rapport au rendement d'un indice de « référence » calculé en utilisant les indices boursiers combinés dans la même proportion que la composition de l'actif du portefeuille. L'énoncé de politique de placement révisé, qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 29 octobre 2016 et fait l'objet de deux autres révisions le 19 juillet 2017 et le 13 octobre 2017, était en vigueur au cours de l'exercice considéré. En conséquence, la répartition cible des actifs à long terme de la Fondation et les indices par catégories individuelles d'actif en vigueur au 31 mars 2018 sont comme suit :

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

7. Gestion des risques financiers (suite)

e) Autre risque de prix (suite)

Proportion et catégorie des actifs	Indice de référence
1 % en trésorerie canadienne	Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX
45 % en titres à taux fixe canadiens	Indice obligataire universel FTSE TMX
22 % en titres de participation canadiens	Indice composé S&P/TSX
28 % en titres de participation internationaux	Indice mondial MSCI TR (\$ CA)
4 % en biens immobiliers	Indice immobilier mondial MSCI (\$ CA)

La corrélation historique entre les rendements de placement de la Fondation et les indices de référence combinés est de 1,023 % (2017 – 1,031 %) pour l'exercice. L'incidence cumulative d'une variation de 1 % de l'indice de référence sur l'état des gains et pertes de réévaluation et les produits financiers nets de la Fondation, d'après la corrélation historique observée pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 entre la performance de la Fondation et celle des indices combinés, toutes les autres variables demeurant inchangées, est estimée, au 31 mars 2018, à environ 1,023 % ou 302 076 \$ (2017 – 1,031 % ou 304 446 \$). La corrélation historique n'est pas forcément représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'état des gains et pertes de réévaluation et les produits financiers nets pourrait s'avérer bien différente.

f) Risque de liquidité

Pour la Fondation, le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir régler ou remplir ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Fondation est exposée au risque de liquidité, car elle utilise principalement les produits financiers gagnés sur les placements et l'actif du fonds de dotation pour remplir ses obligations et ils fluctuent en fonction des conditions du marché affectant son portefeuille de placements. La Fondation gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus de son exploitation et les activités prévues en matière d'investissement et de financement. La Fondation gère ses placements et l'actif du fonds de dotation en disposant d'une ligne de crédit de 100 000 \$ et en exerçant une gestion du capital qui lui permet d'avoir assez de liquidités pour régler ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

Au 31 mars 2018, la Fondation avait un solde total de trésorerie de 227 644 \$ (2017 – 78 439 \$), qui est supérieur au total du passif s'élevant à 167 498 \$ comptabilisé à la même date (2017 – 207 620 \$).

Cependant, le passif total comprend des comptes fournisseurs sur les opérations en cours qui seront assurés par des montants présentés dans les placements et l'actif du fonds de dotation.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

7. Gestion des risques financiers (suite)

f) Risque de liquidité (suite)

Au 31 mars 2018, les échéances contractuelles des passifs de la Fondation étaient comme suit :

Créditeurs et charges à payer	Moins de 3 mois \$	3 à 12 mois \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Comptes fournisseurs sur les opérations en cours	33 090	–	–	33 090
Autres créditeurs et charges à payer	79 403	7 272	1 769	88 444
Salaires à payer	10 239	–	–	10 239

Au 31 mars 2017, les échéances contractuelles des passifs de la Fondation étaient comme suit :

Créditeurs et charges à payer	Moins de 3 mois \$	3 à 12 mois \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Comptes fournisseurs sur les opérations en cours	40 614	–	–	40 614
Autres créditeurs et charges à payer	124 811	848	5 497	131 156
Salaires à payer	22 744	–	–	22 744

8. Actifs financiers et passifs financiers – informations à fournir

Tous les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur, qui est comme suit :

- Niveau 1 Des données qui reflètent les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Niveau 2 Les données sont fondées sur des cours du marché pour des actifs et passifs similaires et les données autres que celles de cours qui sont observables pour l'actif et le passif, directement ou non, y compris les données sur les marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 La détermination de la juste valeur qui exige un jugement important de la direction ou une estimation, et au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle est inobservable.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

8. Actifs financiers et passifs financiers – informations à fournir (suite)

Voici les actifs financiers à la juste valeur pour les placements et l'actif du fonds de dotation au 31 mars 2018 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Compte d'épargne-placement	86 705 \$	– \$	– \$	86 705 \$
Placements en instruments à taux fixe	–	12 867 400	–	12 867 400
Titres de participation	15 836 058	–	–	15 836 058
Total des placements et de l'actif du fonds de dotation	15 922 763 \$	12 867 400 \$	– \$	28 790 163 \$

Voici les actifs financiers à la juste valeur pour les placements et l'actif du fonds de dotation au 31 mars 2017 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Compte d'épargne-placement	554 677 \$	– \$	– \$	554 677 \$
Placements en instruments à taux fixe	–	13 083 349	–	13 083 349
Titres de participation	15 643 915	–	–	15 643 915
Total des placements et de l'actif du fonds de dotation	16 198 592 \$	13 083 349 \$	– \$	29 281 941 \$

La juste valeur des placements en instruments à taux fixe et de l'actif du fonds de dotation n'est pas cotée sur un marché actif, mais est plutôt déterminée en fonction des cours sur un marché hors cote décentralisé, ce qui équivaut au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

9. Immobilisations

La valeur nette comptable des immobilisations est comme suit au 31 mars 2018 :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable 2018
Mobilier et matériel de bureau	119 281 \$	112 840 \$	6 441 \$
Améliorations locatives	42 988	42 988	–
Matériel informatique	35 971	34 946	1 025
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	6 076	2 430	3 646
	204 316 \$	193 204 \$	11 112 \$

La charge d'amortissement pour les immobilisations est de 14 771 \$ (2017 – 15 609 \$).

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

9. Immobilisations (suite)

Au cours de l'exercice, la valeur comptable des logiciels a été examinée et le coût de 5 466 \$ a été radié par imputation à l'amortissement cumulé.

La valeur nette comptable des immobilisations est comme suit au 31 mars 2017 :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable 2017
Mobilier et matériel de bureau	119 281 \$	110 695 \$	8 586 \$
Améliorations locatives	42 988	34 390	8 598
Matériel informatique	35 971	32 437	3 534
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	6 076	911	5 165
Logiciels	5 466	5 466	—
	209 782 \$	183 899 \$	25 883 \$

10. Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition

En janvier 2016, la Fondation a conclu un accord pour louer du matériel de bureau en vertu d'un contrat de location-acquisition qui prenait effet à compter du 1^{er} avril 2016. L'obligation en vertu du contrat de location-acquisition, remboursable en versements trimestriels en principal et intérêts de 333 \$ à un taux de 3,95 %, échéant le 31 mars 2021, est garantie par le matériel connexe.

	2018	2017
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	3 751 \$	4 906 \$

Les paiements minimaux futurs en vertu du contrat sont comme suit au 31 mars :

	2018	2017
2018	— \$	1 332 \$
2019	1 332	1 332
2020	1 332	1 332
2021	1 332	1 332
	3 996	5 328
Moins le montant représentant les intérêts	(245)	(422)
Total de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	3 751 \$	4 906 \$

11. Apports reportés et produits reportés

Les apports reçus du gouvernement et d'entités non gouvernementales qui sont affectés à des projets financés, à des ateliers de formation et à des programmes sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds que la Fondation reçoit dans le cadre de projets ou d'abonnements qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens ou de services sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel le processus de génération du profit aboutit.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

11. Apports reportés et produits reportés (suite)

Les apports reportés et les produits reportés comptabilisés par la Fondation au 31 mars 2018 sont comme suit :

	2018	2017
Apports reportés provenant de sources non gouvernementales	– \$	8 200 \$
Apports reportés provenant de sources gouvernementales	31 975	–
Solde à la fin de l'exercice	31 975 \$	8 200 \$

Les variations du solde des apports reportés et des produits reportés au cours de l'exercice sont comme suit :

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	8 200 \$	114 945 \$
Ajouter : apports affectés reçus de sources gouvernementales	100 000	–
Ajouter : apports affectés reçus de sources non gouvernementales	–	7 000
Déduire : montants comptabilisés en produits	(76 225)	(113 745)
Solde à la fin de l'exercice	31 975 \$	8 200 \$

12. Droits contractuels et obligations contractuelles

La Fondation a conclu un contrat de revenus et de paiement. Le contrat de revenus avec le ministère du Patrimoine canadien s'élève à 250 000 \$ au cours des deux prochains exercices pour le projet « Canada au-delà de 150 : Une promesse à nos enfants » une initiative qui s'étendra de juillet 2017 à mars 2020. Le contrat de paiement porte sur un contrat de location pour des bureaux qui s'étend jusqu'au 31 mars 2023. Au 31 mars 2018, les recettes contractuelles minimales futures totalisent 250 000 \$ (2017 – aucune) et les paiements contractuels minimaux futurs totalisent 474 467 \$ (2017 – 595 406 \$).

	<u>Droits contractuels</u>	<u>Obligations contractuelles</u>
2018-2019	100 000 \$	95 656 \$
2019-2020	150 000	95 656
2020-2021	–	95 656
2021-2022	–	95 656
2022-2023	–	91 843
	250 000 \$	474 467 \$

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

13. Produits financiers nets

Produits financiers nets sur l'actif du fonds de dotation	2018	2017
Gains réalisés sur la vente et la perte de valeur d'éléments de l'actif du fonds de dotation	2 088 918 \$	2 868 478 \$
Intérêts provenant de la trésorerie et des placements à taux fixe, dividendes de l'actif du fonds de dotation	738 110	765 714
Moins : coûts de transaction et honoraires des conseillers en placements	(154 795)	(153 413)
	2 672 233	3 480 779
Produits financiers nets sur les placements		
Gains réalisés sur la vente et la perte de valeur de placements	505 748	92 265
Intérêts provenant de la trésorerie et des placements à taux fixe, dividendes	116 219	84 164
Moins : coûts de transaction et honoraires des conseillers en placements	(23 513)	(19 399)
	598 454	157 030
Produits financiers nets	3 270 687 \$	3 637 809 \$

Au cours de l'exercice, des pertes de réévaluation de 2 845 007 \$ (2017 – 1 348 188 \$) constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation étaient liées aux éléments de l'actif du fonds de dotation.

14. Investissement en immobilisations

a) L'investissement en immobilisations se compose de ce qui suit :

	2018	2017
Immobilisations	11 112 \$	25 883 \$
Moins l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	(3 751)	(4 906)
	7 361 \$	20 977 \$

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

14. Investissement en immobilisations (suite)

b) La variation nette de l'investissement en immobilisations est calculée comme suit :

	2018	2017
Entrées d'immobilisations	– \$	7 919 \$
Moins : immobilisations louées	–	(6 076)
Immobilisations achetées avec les fonds de la Fondation	–	1 843
Amortissement des immobilisations	(14 771)	(15 609)
Remboursement de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	1 155	1 170
Variation nette de l'investissement en immobilisations	(13 616) \$	(12 596) \$

15. Opérations entre apparentés

La Fondation est liée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Un apparenté comprend aussi les principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Fondation. Cela comprend la directrice générale, tous les membres du Conseil d'administration et les membres de leur famille immédiate. La Fondation conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Au cours de l'exercice, la Fondation a comptabilisé des produits de 68 025 \$ pour le projet « Canada au-delà de 150 : une promesse à nos enfants », financé par le ministère du Patrimoine canadien (2017 – 702 517 \$ pour le projet « Le Canada, notre pays »). Une partie des apports reçus pour ce projet n'a pas été dépensée au 31 mars 2018 et, par conséquent, un montant de 31 975 \$ est inclus dans les apports reportés et produits reportés (2017 – aucun). En outre, la Fondation a des droits contractuels de 250 000 \$ pour le même projet au 31 mars 2018 (2017– aucun) tel que divulgué à la note 12, droits contractuels et obligations contractuelles.

Au cours de l'exercice, la Fondation a engagé des charges totalisant 227 752 \$ (2017 – 206 052 \$) en ce qui concerne les salaires et avantages sociaux ainsi que les honoraires et les frais de déplacement des membres du Conseil d'administration et de la directrice générale.

Au 31 mars 2018, la Fondation avait des créances de 22 970 \$ (2017 – 44 389 \$) sur l'Agence du revenu du Canada pour les taxes de vente recouvrables.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

16. Dons en nature

Au cours de l'exercice considéré, la juste valeur des services et des biens donnés incluse dans les produits en nature dans les états financiers a été de 2 840 \$ (2017 – 42 500 \$) et les coûts correspondants dans le poste de conférences, colloques et consultations (2017– 24 500 \$ ont été classés dans les charges des projets financés et 18 000 \$ dans les charges de programmes et frais administratifs. La Fondation n'a reçu aucune promesse d'apport ou de legs au cours de l'exercice (2017 – aucune). Les dons en nature sont inclus dans les postes de produits au titre des projets financés et des publications, autres produits en nature et produits divers dans l'état des résultats.

17. Tableau des charges par objet

Charges	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	354 925 \$	664 862 \$
Honoraires et frais de déplacement des membres	103 360	56 059
Honoraires professionnels	79 782	106 225
Loyer	73 928	80 081
Conférences, colloques et consultations	68 773	142 048
Éducation du public	48 623	11 157
Frais administratifs et généraux	40 319	48 809
Communications	27 849	138 557
Amortissement	14 771	15 609
Recrutement et perfectionnement du personnel	11 641	690
Centre d'éducation et de formation	2 972	1 802
Systèmes informatiques et développement	2 806	3 482
Charges d'intérêts	204	313
Colloque des Prix d'excellence et gala de financement	–	143 666
	829 953 \$	1 413 360 \$

POUR NOUS JOINDRE

6, cour Garamond
Bureau 225
Toronto, Ontario M3C 1Z5

Tél. : (416) 441-1900
1-888-240-4936

Télééc. : (416) 441-2752
1-888-399-0333

Courriel : info@crrf-fcrr.ca
www.crrf-fcrr.ca



Canadian
Race Relations
Foundation

Fondation
canadienne des
relations raciales